MONTREAL. 3 FEVRIER 1912

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Goutez les fameux chocolats
MEURISSE
Au lait, à la crême et spécialité servis par la tasse.
Seul importateur:
ALFRED DUPRE
638, rue Ste-Catherine Ouest Tel. Uptown 2023

3me Année. No. 4 — Rédigé en Collaboration — Deux Sous le Numéro

Lettre ouverte aux 22 députés en grève

L'ECLOSION D'UNE MENTALITE NOUVELLE

Un souffle d'indépendance chez nos députés

Messieurs,

Vous êtes en grève! Bien des corps de métier ont dû recourir à cet argument, mais je crois bien que vous êtes les premiers députés du monde à vous mettre en grève pour obtenir du gouvernement qu'il se rende à vos demandes.

Députés dans un autre pays, en France, par exemple, vous auriez simplement voté contre le ministère et renversé le gouvernement, mais ici, au Canada, où l'esprit de parti a de si profondes racines, vous n'avez pu vous décider à "revirer votre capot" comme vous l'auraient reproché dans leur langage familier ceux de vos électeurs trop aveuglés par la partisannerie, mais comme vous vouliez faire entendre au gouvernement qu'il ne doit pas passer par dessus les députés élus par le peuple de Montréal et du district pour obéir, quant aux affaires de Montréal, à des influences venues de Toronto ou à des pressions faites par le Board of Trade et organisées on sait comment, vous vous êtes mis en grève. Certes, pour être nouveau, le moyen n'est pas pour me déplaire.

Voilà quand même une situation qui ferait bien l'affaire des chanteurs de café-concert et un tel geste revivrait tous les soirs dans des centaines de chansons satiriques... si nous étions à Paris, mais... nous sommes au Canada.

C'est peut-être ce qui me fait voir la chose sous un autre angle.

Les Français habitués à des luttes pour des idées par des hommes politiques sincères et surtout d'un désintéressement absolu, trouveraient mesquin le geste de ces députés, mécontents du ministère, mais trop veules pour le renverser ou même pour voter contre; mais nous, au Canada, nous n'avons pas le droit d'être aussi difficiles. Tandis que là-bas les députés sont indépendants et ne permettraient pour aucune considération qu'on porte atteinte à leur liberté d'action et de pensée, ici vous êtes rivés à un parti et vous devez voter toujours avec le gouvernement sur toutes les mesures, que vous les croyiez bonnes ou mauvaises, sous peine de perdre presque l'estime de vos collègues et la confiance de vos électeurs sous peine surtout de perdre tout droit au patronage.

Aussi je ne puis dire assez combien j'admire les hommes politiques français luttant pour des idées, sans se préoccupér des hommes, avec un désintéressement inconnu ici, jetant leurs portefeuilles par dessus les moulins allègrement, sans regret, dès qu'un principe, fut-ce même le plus insignifiant, est en jeu. Au Canada, je ne connais personne qui ait refusé un portefeuille de ministre, mais j'en ai vu des douzaines prêts à toutes les concessions, à toutes les bassesses même pour arriver au ministère ou pour y rester.

En lisant, l'autre jour, les dépêches d'Ottawa qui nous racontaient votre escapade, j'ai cru un moment que vous aviez trouvé votre chemin de Damas et que la députation canadienne était sur la route de l'indépendance et du désintéressement. Je me suis dit que c'en serait fini bientôt avec ce système de parti—de parti-pris, devrait-on dire—qui vous force à ne trouver bien que ce que votre parti fait et tout ce qu'il fait et mal tous les actes de vos adversaires. Cette grève de députés me semble à moi, vieux libéral qui regarde depuis quarante-cinq ans se dérouler les évènements au Canada, qui assiste en spectateur impassible à l'évolution des idées, qui voit passer les hommes et qui suis revenu de bien des rêves, cette grève, dis-je, me semble l'éclosion d'une mentalité nouvelle et d'une mentalité, croyez-moi, qui me plait assez.

Elle est, à coup sûr, l'indice d'un fait nouveau : il passe chez nos députés un souffle d'indépendance totalement inconnu jusqu'ici. Ce n'est encore qu'une velléité, en somme, mais il n'y a pas si loin de là à la liberté complète d'action, en dehors de toute attache de parti. Et puis, c'est un commencement.

Avec le système actuel, on a réussi à tuer toute personnalité chez vous et à faire de vous de vrais moutons, de simples machines à voter. Un député qui dans un vote de confiance aurait voté contre le gouvernement sur une mesure quelconque se serait fait tomber dessus par toute la presse ministérielle et il aurait été dénoncé comme traitre, etc., etc.

Certes, vous, Messieurs les grévistes, vous n'avez pas voté contre ce gouvernement, mais vous lui avez refusé votre concours et vous vous êtes en quelque sorte révoltés. Cela même eut été considéré comme très grave surtout du temps des libéraux.

Rappelez-vous les sénateurs Legris, Choquette et Cloran refusant de suivre le gouvernement Laurier sur la question de la marine.

Jusqu'ici, les députés ministériels devaient voter sans faute pour le gouvernement et cela sous tous les premiers ministres, sous Sir John MacDonald, comme sous Sir Wilfrid Laurier. Même un jour Sir John MacDonald parlant dans un caucus conservateur disait aux députés qui l'appuyaient d'habitude, mais qui voulaient manifester quelque indépendance et voter à leur gré sur ce qu'ils appelaient les mauvaises mesures. "C'est justement sur les mauvaises mesures que vous devez surtout appuyer le gouvernement, je n'ai pas besoin de vous pour les bonnes, mais quand il y en a de mauvaises, vous savez bien que je ne peux pas compter sur l'opposition. C'est alors à vous de soutenir le gouvernement."

Sir Wilfrid Laurier a rappelé aux députés de Québec cette parole de son prédécesseur lors du bill du dimanche il y a cinq ou six ans.

C'est un joli paradoxe, mais je ne connais rien de plus pernicieux pour les affaires du pays et rien de plus dégradant pour un député.

Or depuis la Confédération, c'est cette doctrine qui prévaut tant à Québec qu'à Ottawa et aux deux parlements, on a vu souvent des députés voter pour telle mesure qu'ils déclaraient ouvertement mauvaise.

S'ils n'avaient pas voté avec le gouvernement, ils auraient perdu tout droit au patronage.

Mon vieil ami Laurier, mon excellent ami Gouin me pardonneront de lever le voile sur certains dessous de la politique, je ne le fais qu'animé des meilleures intentions pour notre cher Canada et même pour le parti libéral. S'il y avait plus de vraie liberté dans notre parti, il y aurait plus de libéraux.

Je crois que la grève, MM. les vingt deux, que vous avez décrétée, est une éloquente protestation contre cet état de choses humiliant pour les Canadiens et pour les députés.

Vous avez secoué le joug et personne ne devrait vous en blâmer, bien loin de là.

Sans doute le motif de votre grève, étudié à un certain point de vue peut avoir quelque chose de mesquin, mais je crois qu'il faut se rendre compte qu'il y a là autre chose qu'une banale question de patronage ou de destitution ; c'est même une question de principe. Dans les affaires de Montréal, c'est l'opinion des députés de Montréal et de la province qui doit peser le plus et non pas celle, comme je le disais tout à l'heure, de gens de Toronto ou du Board of Trade.

C'est très bien. Ce sont les députés élus par le peuple qui gouvernent, faites le comprendre à M. Borden.

Une question se pose pourtant: allez-vous retourner dans le sein du parti et y abandonner de nouveau votre personalité, votre indépendance ? J'espère que non, j'espère surtout que lorsque mon parti sera au pouvoir, ils seront nombreux les députés de votre trempe. Vous leur avez montré le chemin, je voudrais voir les libéraux en faire un article de leur programme et s'assimiler cette belle mentalité. "Il y a place pour toutes les opinions sous le drapeau libéral," comme disait un jour Sir Lomer Gouin.

Cependant, il faut l'avouer, le "Canada" n'avait pas tout à fait tort lorsqu'il narguait de façon si mordante l'autre jour, les motifs de votre grève. Pour moi, j'aurais préféré que la raison d'être de l'affirmation de votre indépendance fut quelque grand principe, quelque grande question nationale, la marche de gouvernement conservateur semble vous jouer, le patronage, les écoles du Manitoba, puisque vous avez soulevé la question, les droits des provinces etc. Tel qu'il est pourtant, ce geste ne me déplait pas.

UN ANCIEN

30 janvier 1912.

SOIR DE BATAILLE



Retraite glorieuse du Comité des Citoyens le soir de l'escarmouche du premier février.

La défaite du Comité des Citoyens

Les candidats qu'il a le plus combattus sont élus

Sans le Comité des Citoyens, M. Giroux aurait été battu

Le premier résultat de l'élection de jeudi soir sera probablement la mort à brève échéance du Comité des Citoyens.

Sur dix candidats qu'il récusait, cinq ont remporté la victoire. MM. Larivière, Giroux, Séguin, Judge et Martin. M. Sauvageau, un autre candidat blackboulé, n'est défait que par une vingtaine de voix.

ODe sorte, que l'influence du Comité des Citoyens, qui avait été souveraine aux dernières élections, a été tout-à-fait nulle jeudi dernier.

Certes, c'est un mauvais "black eye" pour M. Charles Chaput et ses congénères du Cabinet noir, et cela équivaut, croyons-nous, à un ordre de disparaître.

Le peuple de Montréal commence à en avoir plein le dos de ce régime d'oppression, où un vieux bonze comme Charles Chaput, de vieilles barbes comme Midas Laporte, Raoul Dandurand ou Elie Geoffrion, gens fort sujet à caution, décernent ici et là des brevets de vertu. L'ère des "fils soumis et obéissants" tend à disparaître et les élections de jeudi en sont la preuve. Les Canayens ne tiennent pas à se faire mener par le bout du nez, ils veulent penser par eux-mêmes.

Et c'est ce désir de liberté qui a poussé un grand nombre d'électedrs à voter exclusivement contre le Comité des Citoyens. Nous n'hésitons pas à affirmer qu'un homme comme M. Giroux n'eut jamais été élu sans la part prise à la lutte par le Comité des Citoyens. Que l'on analyse un peu la mentalité d'une foule d'électeurs de Saint-Jacques et l'on verra que le "Pays" a parfaitement raison.

D'un autre côté, l'on devra se rendre compte que ce sont ceux que le Comité des Citoyens a le plus combattus qui ont été vainqueurs. MM. Giroux, Larivière, Judge et Martin. De ceux qui ont été battus comme MM. Lévesque et Marin, il avait été à peine question.

C'est un coup de balai qui a sa signification, c'est une manifestation d'indépendance que devront comprendre les directeurs de cette Association.

Ils n'ont qu'qne chose à faire, c'est de se retirer chez eux puisque le peuple n'a pas confiance en eux.

S'ils s'obstinent à vouloir nous mener comme des gamins, nous leur donnerons une nouvelle raclée aux prochaines élections.

Fini le régime de la Terreur!

Fini le régime de l'Oppression!

P. PARADIS

L'instruction obligatoire

La panique parmi les timides, la peur parmi ceux qu'on croyait courageux

EN FRANCE L'ON DESINFECTE—ICI L'ON CACHE

L'instruction obligatoire reste toujours aux yeux de nos réactionnairer une mesure pernicieuse, pour ne pas dire infâme.

L'"Action Sociale" et la "Vérité" croient même trouver contre cette grande réforme une occasion de triomphe à travers les nombreux cas d'analphabétisme signalés dans les casernes militaires de France et elles s'empressent de proclamer la faillite de l'école laïque et obligatoire dans la République.

Chez nous on cache pieusement les défauts, les faiblesses, les vices de notre population, afin de paraître ce que nous ne sommes pas.

En France, on ne craint pas de mettre les tares à nu, on découvre les plaies au lieu de les masquer; puis on fait de la désinfection, et on joue du bistouri. Ici, nous avons une proportion d'illettrés scandaleuse ; nous avons des illettrés jusque dans le corps enseignant ; un grand nombre de nos écoles sont un sujet de honte pour notre nationalité, mais il n'en faut rien dire. Le mot d'ordre est de crier quand même : Honneur à la province de Québec.

En France, il y a encore des illettrés, mais le chiffre en a été abaissé à une proportion insignifiante, surtout depuis la République. Et il est établi que c'est dans les provinces réactionnaires où l'analphabétisme compte le plus de sujets.

La République n'a pu tout restaurer en trente-cinq ans, surtout quand elle avait comme première tâche de relever la France de l'effroyable désastre de 1870-71.

Mais aujourd'hui, il y a des écoles dans toutes les parties du territoire français et la fréquentation en est obligatoire.

Si vous remontez vers le passé, avant la Révolution, vers ces temps bénis célébrés par M. Gautherot, que voyez-vous ?

En 1774, le compte-rendu des finances inscrit au chapitre de la mendicité, 1,200,000 livres. Au chapitre des écoles, rien !

En 1785, la mendicité absorbe trois millions du budget français. Mais, pas un sou n'est affecté aux écoles.

A la veille de la Révolution française, il y avait VINGT PROVINCES sur vingt-neuf où la moitié des hommes ne savaient pas signer leur nom. Dans vingt-sept provinces, la moitié de la population féminine se trouvait dans le même cas. Il y avait même une dizaine de provinces où la proportion des hommes ne sachant pas signer était de 75 p.c. et celle des femmes 90 p.c.

Aujourd'hui, s'il reste encore des illettrés malgré les lois instituées pour en supprimer même la trace, cela prouve combien il est difficile de combattre l'ignorance et les préjugés. Mais, le gouvernement, le parlement et la presse de France mettent au grand jour les faits révélés par les enquêtes dans les casernes. A Québec on aurait fait le silence absolu, sur pareilles révélations de peur de déprécier notre glorieux régime d'éducation.

Ici nous avons toléré un système d'instruction publique démodé, insuffisant, incompatible avec les besoins modernes et qui a acculé les Canadiens-français à une situation d'infériorité dans la Confédération.

Nos écoles n'ont formé que des hommes de peine, de la chair à servitude, des fils soumis et obéissants, sachant marcher en procession et mieux entraînés dans le chant des psaumes que dans les mathématiques, le français et l'anglais, des automates suivant l'expression si juste de Mgr Péchenard.

Et lorsque des hommes se lèvent pour réclamer la fréquentation obligatoire et le relèvement de l'école, pour demander l'application de programmes plus pratiques, pour solliciter l'intervention de l'Etat, dans un domaine qui est le sien—sans porter la plus petite atteinte à l'autorité morale qu'entend exercer l'Eglise, et dont personne ne conteste l'exercice ; quand le "Pays" faisant écho aux espérances, aux vœux, et aux désirs de tous les hommes de progrès, formule leurs revendications pour LA REFORME SCOLAIRE DANS TOUTE SA PLENITUDE, on entend tous les réactionnaires et les castors crier en chœur que nous sommes des athées, des franc-maçons, que nous semons la haine du prêtre et que nous voulons détruire l'Eglise.

Il n'y a rien, absolument rien contre les dogmes et contre l'Eglise dans l'instruction gratuite et obligatoire: le bref de Pie IX à Garcia Moreno le prouve.

L'uniformité des livres n'est qu'une mesure d'ordre administratif propre à empêcher l'exploitation des pères de famille. Elle ne porte atteinte à aucune croyance.

La création d'un ministère de l'instruction publique ne touche pas à la religion : cette réforme impose tout bonnement un homme responsable à la tête du département le plus important et met l'école sur un pied d'égalité avec les prisons, les ponts, les chemins, les buvettes etc., qui sont placés sous la juridiction de ministres responsables aux Chambres.

La catholique Belgique, gouvernée par un parti dit catholique, a un ministère de l'éducation. Pourquoi cela serait-il un crime de réclamer pareil ministère pour la province de Québec !

Malheureusement, il se pratique trop d'hypocrisie autour du problème de l'instruction publique dans notre pays. Les journaux réactionnaires se font plus catholiques que le pape. Ils sèment la panique parmi les timides et la peur parmi ceux qu'on croyait courageux. Ils soulèvent les passions et la haine contre tous ceux qui réclament du progrès. Ils empêchent un grand nombre d'ecclésiastiques, animés d'un véritable esprit public, de dire leur sentiment, d'aider à l'œuvre des réformes raisonnables et nécessaires.

En vérité, l'"Action Sociale-', la "Croix" et la "Vérité" font plus de mal à la province de Québec que l'"Orange Sentinel" ne fait de mal à province d'Ontario.

VINDICATOR

—) o (—

L'AFFAIRE LANCTOT

Le parti libéral à Québec s'est attelé à une tâche ingrate: celle de convaincre le public que M. Charles Lanctôt, assistant procureur général, fait œuvre pie en retirant des milliers de piastres par session de la part de corporations ou d'individus pour surveiller de la législation privée.

Le "Pays" estime que le gouvernement ferait mieux de payer à M. Lanctôt un traitement plus satisfaisant et de lui imposer de mettre fin à ce système de péculat.

Nos amis de Québec, s'ils ne respectent pas davantage l'opinion publique, sont à se préparer, avec cette affaire Lanctôt, des verges pour se faire fouetter aux prochaines élections.

AUTOUR DU "NE TEMERE"

L'attitude de MM. Bourassa et Langlois

Dans les questions posées par M. Langlois au gouvernement provincial, sur le décret "Ne Temere", l'"Action Sociale" avec sa bonne foi ordinaire a vu de la franc-maçonnerie et elle écrivait le jeudi, 25 janvier :

"Le fanatisme maçonnique a voulu ajouter son faible concours au mouvement du fanatisme orangiste, par une petite question que M. Godfroy Langlois a reçu la mission de porter à l'Assemblée législative.

La question de M. Langlois ne lui a pas gagné ici beaucoup de considération et nous croyons que les protestants d'esprit pacifique et tolérant comprendront également que la loi civile de Québec concernant les mariages fait partie de la liberté religieuse qui nous est garantie par les traités et par la constitution."

Or la veille même du jour où l'Action Sociale parlait ainsi, M. Bourassa, un orthodoxe, celui-là, aux yeux de cette feuille, écrivait dans le "Devoir" :

"Nous ne faisons toutefois nulle difficulté de reconnaître que nos concitoyens non-catholiques ont raison de se préoccuper d'un point : celui du mariage mixte, de sa nullité possible, et des conséquences légales et sociales qui en découlent.

Il y a certainement là matière à étude sérieuse. Et si le parlement fédéral se résout à obéir à la voix du bon sens et à l'esprit de la constitution en refusant d'agir — quelle que soit la décision des tribunaux — NOUS CROYONS QUE LES POUVOIRS PROVINCIAUX DEVRONT ETUDIER LA QUESTION AVEC SOIN EN TENANT COMPTE DE TOUS LES DROITS LEGITIMES ET OFFRIR AU PLUS TOT UNE SOLUTION RAISONNABLE A CE PROBLEME IRRITANT".

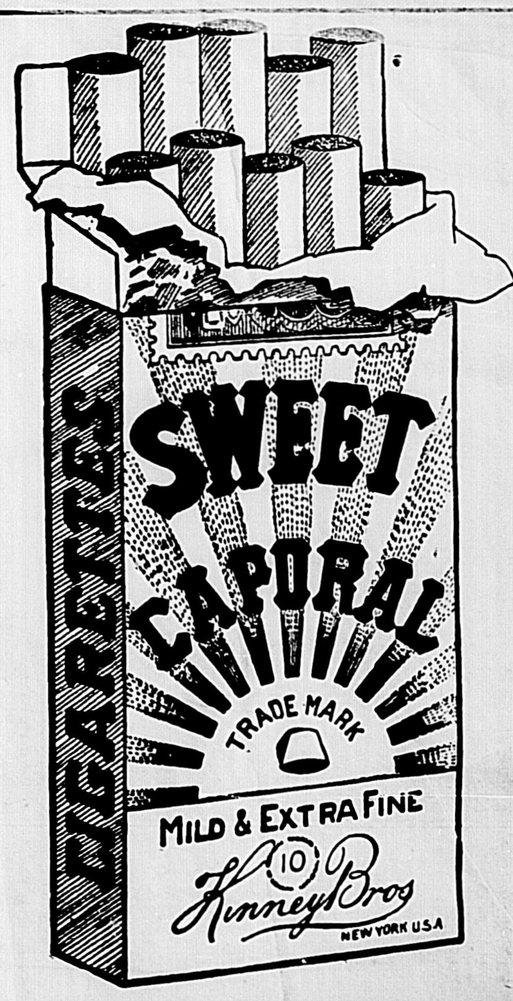
Mais le plus maçonnisant des deux, pour parler comme l'Action Sociale, c'est M. Bourassa.

En effet, le chef nationaliste n'est pas satisfait de la situation présente, et il demande aux parlements provinciaux d'étudier la question et d'offrir une solution au problème. M. Langlois, lui, n'a fait que demander si le gouvernement avait l'intention d'offrir une solution".

On voit d'ici toute la différence.

M. Bourassa serait-il un franc-maçon? Ou bien l'"Action Sociale" voit-elle de la maçonnerie partout, dans tous les actes, dans toutes les paroles des gens qui ne pensent pas avec autant d'étroitesse d'esprit que ses rédacteurs?

A. LABELLE



"LA FORME LA PLUS PURE SOUS LAQUELLE LE TABAC PEUT ÊTRE FUMÉ." Lancet.

La Cie Brodeur

Trois magasins de détail

327 RUE St LAURENT
533 Ste CATHERINE EST
1827 Ste CATHERINE EST

vous offre à des prix exceptionnels de bon marché tout ce dont vous avez besoin en fait de

Vaisselle, Verrerie,
Coutellerie, Bronzes,
Marbres, Articles de fantaisie et
utiles pour la maison.

Bureaux et Magasins de Gros :
86, RUE ST-PIERRE, Montreal



— Ben l mon vieux. Y est parti l'maire Guerin. J' sais pas c' qu'on va faire de ses culottes de $200.

— Moè, s' serais pour qu'on les encadre. C'est un souvenir, après tout.

LE "PAYS"

Bureaux 55 St-François-Xavier
Téléphones :
Rédaction . . . . Main 6765
Administration . . . Main 3557
Prière d'adresser toutes correspondances comme suit :
"LE PAYS",
Nouvelle Boîte 2020.
Montréal

ABONNEMENTS

Au Canada—1 an	$1.00
Au Canada—six mois . . .	.50
Aux Etats-Unis—1 an . . .	$1.50
Aux Etats-Unis—six mois . .	.75

A propos d'enquêtes

On dit que, sitôt après son ouverture, le gouvernement-modèle, à l'instar de celui sur lequel il se modèle—ô ironie des mots—va instituer des enquêtes sur les précédentes administrations-modèles... plus ou moins modèles, paraît-il.

—) o (—

QUEL PRINCIPE?

L'"Action Sociale" se vante dans un numéro récent de faire passer les principes avant le parti.

Mais la sale feuille voudra-t-elle nous dire quel principe elle a fait passer avant le parti?

Tout ce que font les bleus, elle l'a avalé sans rien dire.

Mais le "Devoir" —et Dieu sait s'il est partisan—est encore plus propre sur les questions de principes que l'"Action Sociale".

—)•(—

Ces modérés

La bonne vieille chipie de Québec, la "Vérité" prend fait et cause contre le "Pays" pour les modérés dont parlait il y a quelque temps l'hon. M. Lemieux.

Cette seule approbation nous suffit pour voir que nous ne nous étions pas trompés. Modérés c'est bien près de "castors".

Nous préférons être de vrais libéraux sans aucune attache à ces gens-là.

—) o (—

SON APLOMB

M. C. J. Magnan faisait, l'autre jour, la déclaration suivante au Congrès des instituteurs: "Dans les écoles publiques, on manque totalement de sens moral."

Il paraît clair que l'inspecteur général de l'enseignement dans notre province a perdu la notion des mots et qu'il peut dire des âneries avec le même aplomb qu'il met à crier : "Honneur à la province de Québec."

—) o (—

M. Magnan suspect

M. C. J. Magnan se fait ramasser dans l'"Action Sociale" par un "vieil instituteur", qui lui reproche de s'être constitué sans mandat aucun l'organe des évêques et le seul défenseur compétent des intérêts catholiques.

Une phrase particulièrement est à citer où le correspondant de l'"Action Sociale" se retrouve avec le "Pays":

"Il est des choses pires que de "jeter le trouble et la méfiance dans les esprits", c'est de vouloir les empêcher de voir la réalité des choses, c'est de persister à les endormir sur la route où on les mène à la servitude."

L De LIMBOURG
DE PARIS
Pédicure Spécialiste



Traitement garanti des cors, oignons, ongles incarnés, pieds plats, transpiration des pieds, massage.

Marque déposée
297 rue St-Denis Phone Est 2109

SIMPLE REPONSE

L'"Action Sociale" a l'amabilité de dédier à notre journal les paroles suivantes de Léon XIII:

"Oui, que chacun évite toute liaison, toute familiarité avec des personnes soupçonnées d'appartenir à la franc-maçonnerie ou à des sociétés affiliées."

C'est sans doute pour obéir aux prescriptions de Léon XIII:

1. Que Monseigneur Mathieu et plusieurs prêtres du Séminaire de Québec, sont allés dîner FAMILIEREMENT, à la ferme du Séminaire, avec le chef de la franc-maçonnerie d'Angleterre, le Prince de Galles;
2. Que l'oraison funèbre d'un autre franc-maçon notoire a été faite en pleine cathédrale, dans notre province;
3. Que le cardinal Vanutelli a accepté l'hospitalité du franc-maçon Stratchona;
4. Que Mgr Bégin a reçu dernièrement la visite familière de M. Borden, franc-maçon;
6. Que nos couvents reçoivent et sollicitent la visite du franc-maçon qu'est le duc de Connaught;
7. Que l'Université Laval va recevoir sa visite dans quelques jours.

Nous pourrions continuer, mais cela suffira pour calmer l'"Action Sociale".

—) o (—

A LONGUEUIL

La question des licences

M. le Rédacteur,

Vous avez dû voir dans les journaux quotidiens que le Conseil municipal de Longueuil s'était prononcé, à sa dernière séance contre l'idée de confier l'octroi des licences dans les campagnes à un bureau de commissaires, comme cela se pratique dans la province d'Ontario.

Nos conseillers font mine de défendre l'autonomie de nos municipalités rurales, mais, en réalité, c'est la question de patronage qui pourrait bien les intéresser le plus.

Je crois, d'accord avec un grand nombre de bons citoyens du comté de Chambly, que nous aurions de meilleurs hôtels si les hôteliers n'étaient pas chaque année à la merci de nos conseils municipaux.

Ainsi, il me semble qu'une petite ville comme Longueuil devrait avoir quelques grands hôtels bien aménagés pour attirer la clientèle de Montréal durant les belles saisons. Seulement, quel est l'hôtelier qui va dépenser des milliers de dollars pour améliorer ou agrandir son établissement quand la jalousie, la vengeance ou la mauvaise humeur de quelques conseillers peut lui faire perdre sa licence.

CAMPAGNARD.

St. X... 31 janvier.

—) o (—

Les automobiles Vinot

M. J. A. Michaud, agent général pour le Canada de la Compagnie des Automobiles Vinot, de Puteaux-Paris, France, expose un seul char à l'Exposition d'automobiles qui s'ouvre aujourd'hui. C'est un torpedo-touring à 7 places, 24-37 chevaux, équipe de dynamo pour éclairage électrique des phares, des lanternes avant et arrière, d'une lampe éclairant la jauge du système de lubrification.

La Cie des Automobiles Vinot a fourni les 52 taxicabs de Montréal. Elle est spécialiste en voitures de livraisons et en camions, pour lesquels, elle détient la Médaille d'or du Ministre du Commerce de France.

Elle lance à Montréal actuellement les Autobus qui commencent aujourd'hui leur service régulier dans les rues de Montréal, portant 12 personnes avec un moteur de 12 chevaux —le même que celui des taxicabs.

Le Torpedo Bleu 12 chevaux Vinot qui circule à Montréal depuis trois mois est trop conou pour que nous insistions sur les qualités de cette marque, qui garantit toutes ses voitures de tourisme pendant trois ans même contre l'usure normale des pièces mécaniques et en fait l'entretien gratuitement pendant le même laps de temps.

—) o (—

L'EXPOSITION D'AUTOS

C'est aujourd'hui l'ouverture de l'Exposition d'Autos, au Manège militaire de la rue Craig. D'après ce que nous avons pu voir, organisateurs, constructeurs et marchands ont rivalisé de zèle pour assurer à l'événement un intérêt tout particulier. Si l'aménagement du hall et des stands ne laisse rien à désirer, l'élégance, le comfort et le mécanisme des voitures exposées ne lui cèdent en aucun point. C'est dire que la foule de ceux qui s'intéressent à l'industrie automobile se fera un plaisir d'aller admirer une exposition digne de celles des plus grandes capitales.

TROP D'ORGUEIL

Paroisses moins grandes et temples moins somptueux

CE QUE DISAIT UN JOUR LE CARDINAL O'CONNELL

Le cardinal O'Connell, de Boston, assistait il y a deux ans, à la dédicace de l'église Saint-Patrice, dans la ville épiscopale.

Il prononça à cette occasion,) un discours qui eut du retentissement dans toute l'Amérique et qui apporta de grandes satisfactions particulièrement dans notre province, où nos compatriotes se sont taxée souvent plus que de raison, pour ériger dans des paroisses pauvres des temples trop somptueux, des presbytères trop dispendieux.

Un prêtre éclairé, à qui nous rappelions ces jours derniers les déclarations de Mgr O'Connell, nous avouait que la majorité des membres de notre clergé étaient franchement ralliés à cette politique du nouveau cardinal de Boston. Et, ajoutait il, nous pouvez le dire aux lecteurs du "Pays", si cela peut les intéresser.

Forts de cette invitation, nous citerons l'extrait suivant du discours de Mgr O'Connell qui insista sur une politique d'églises et de paroisses moins grandes, afin de combattre plus efficacement la propagande qui a convulsionné l'Europe et de sauvegarder les foyers des fidèles :

"Les Américains dorment sur une fausse sécurité parce qu'ils se croient immunisés contre les doctrines subversives qui ont cours en Europe.

"L'ennemi est à nos portes ! et il est plus que jamais temps d'organiser la défense de l'Eglise et de ce qu'elle représente.

"Je félicite le curé, ses prêtres et les fidèles sur l'érection de cette église en si peu de temps, et sur ce genre d'église ; car je crois que c'est l'église qui prédominera désormais.

"Dans le passé, on a bâti de vastes es magnifiques églises à des prix fabuleux. Il a fallu toute la vie des curés et des paroissiens pour payer les intérêts des hypothèques. Dans les vieux pays avec leur noblesse et leur argent, il est facile d'ériger de telles églises ; mais il est temps de reconnaître que nous avons autre chose à faire, et que les grandes églises ne répondent pas à tous nos besoins. Plusieurs églises seront situées près des foyers et il y aura là beaucoup à faire pour les prêtres et les fidèles...

"NOUS AVONS AUTRE CHOSE A FAIRE QUE D'ENTASSER PIERRE SUR PIERRE. IL EST TEMPS QUE LES EGLISES NE SOIENT PLUS UN FARDEAU POUR LE PEUPLE. C'est ce que proclame ce temple nouveau. Qu'importe que ses murs soient décorés par des artistes de renom, pourvu qu'on y trouve la bonne parole du Christ, c'est-à-dire la Vérité."

La mission de notre race

Autour de nos hopitaux, de nos asiles et de nos collèges—Une comparaison

Notre race a-t-elle failli ou non à sa mission en Amérique?

Je répondais négativement à cette question il y a une quinzaine dans le "Pays".

Notre ville, par exemple, disais-je, devrait être un centre de culture française; au lieu de cela, elle est peut-être la ville la plus arriérée de l'Amérique en autant qu'il s'agit de science ou d'art.

Or, la "Vérité" ne l'entend pas de la même oreille et elle tient mordicus à ce que nous ayons répondu à notre mission providentielle. Et elle prétend avec, dit-elle, un orateur du Congrès Eucharistique, que par tout le Canada et même les Etats-Unis on trouve des fondations de toutes sortes de collèges, couvents, hôpitaux, asiles, dûs aux Catholiques Canadiens-Français.

Allons donc! Ne nous payons pas de mots!

Il n'est pas besoin de parcourir les Etats-Unis ni même le Canada, pour savoir que de ces fondations il y en a partout, dans les villes exclusivement protestantes comme Toronto, et d'aussi belles que dans les villes catholiques, mais voyons seulement ce qui se passe à Montréal.

Vous parlez d'hôpitaux?

Eh bien! à Montréal, ville française et catholique aux quatre-cinquièmes, nous n'avons que deux hôpitaux et modestes contre trois anglais protestants, tous trois très richement dotés. Ainsi, l'hôpital Notre-Dame est un hôpital de troisième ordre, par son local, par sa situation au cœur même de la ville et par ses moyens limités, souscrits quand même, pour une bonne partie par des protestants. L'Hôtel-Dieu est, peut-être, un bel hôpital, mais le Royal Victoria lui est infiniment supérieur.

Malgré leur petit nombre, les Anglais font encore mieux que nous sous ce rapport.

Sans crainte de me tromper, je puis dire qu'ils sont au moins nos égaux pour les asiles d'orphelins, de vieillards ou de pauvres.

Rstent les collèges et les couvents. Les Anglais en ont pour leurs besoins. Et sur le rapport de l'éducation qui s'y donne, je crois qu'elle est supérieure à celle que reçoivent nos jeunes gens dans nos collèges; je me base pour dire cela sur les résultats. Je crois que c'est grâce à leur éducation pratique que les Anglais sont maîtres de tout en ce pays.

Mais même si nous avions semé les hôpitaux et les asiles dans tout le Canada,—ce qui n'est pas vrai,— je prétends que nous ne serions pas plus avancés et que nous aurions failli quand même à cette mission de la race française qui est de répandre par le monde le goût des lettres, des arts, des sciences, le goût de cette culture si raffinée qui s'appelle "la culture française".

Nos pauvres petits hôpitaux, nos petits asiles, de quelque dévouement qu'ils soient la preuve—devant lesquels je lève respectueusement mon chapeau,—n'empêcheront pas que nous ayions failli à notre mission.

Jean BRISSON.

Terrible défi

L'"Action Sociale" prétend qu'elle n'a jamais récusé Mgr de Angelis

Sous le titre anodin "L'orthodoxie de la Loge", l'"Action Sociale" fait une charge à fond de train contre le "Pays" : nous ne sommes que des menteurs, etc., etc. Tout le répertoire de la vieille y passe.

Lisons plutôt :

"Ainsi pour mettre au jour un premier mensonge de cette officine, le "Pays" dit que l'"opinion de Mgr de Angelis a été reconnue comme entachée d'erreur par l'"Action Sociale".

Nous mettons le "Pays" au défi d'apporter une preuve de cette affirmation, tirée de l'"Action Sociale". S'il ne le fait pas, nous serons bien en droit de lui appliquer le seul qualificatif que mérite une feuille aussi habituée que celle-là à dire effrontément le contraire de la vérité."

Oui, mais s'il le fait ! Vous serez en droit, chère vieille, de vous appliquer à vous-même le seul qualificatif que mérite une feuille aussi habituée que la vôtre à mentir.

Donc, le 20 décembre dernier, au cours d'un article sur le "Pays"—ce qu'on en mange du "Pays" dans la boutique—l'"Action Sociale" disait à propos de Mgr de Angelis cité par l'abbé Nazaire Dubois et par le "Pays" : "IL FAUT SIMPLEMENT ADMETTRE QUE Mgr DE ANGELIS S'EST TROMPE, COMME CELA PEUT ARRIVER A TOUT HOMME FAILLIBLE."

Nous demandons qu'une chose à l'"Action Sociale", c'est qu'elle s'applique les qualificatifs qu'elle mérite.

—) o (—

LE PROGRAMME

Que la "Croix" attribue aux amis de la réforme dans notre province

Veut-on se faire une idée de la campagne que poursuit la "Croix" pour endormir ses lecteurs?

On n'a qu'à prendre connaissance du programme suivant que M. Jos. Bégin attribue au groupe d'esprits libéraux qui font la lutte pour les réformes et le progrès:

1. Multiplier les théâtres de vues animées et autres.
2. Encourager les lieux de débauche.
3. Soutenir les buvettes existantes et en ouvrir de nouvelles, si possible.
4. Développer l'amour désordonné des richesses.
5. Inspirer le goût des plaisirs et les favoriser par n'importe quels moyens.
6. Favoriser l'ambition des gens sans principes.
7. Ruiner l'influence bienfaisante du clergé.
8. Tromper et égarer l'ouvrier, lui inspirer la haine du capitaliste et de l'Eglise pour s'en servir plus tard contre ces deux puissances, surtout CONTRE L'EGLISE.
9. S'emparer de l'enfance par l'école.

Pour réussir:

a) Mettre l'éducation entièrement entre les mains de l'Etat;
b) Rendre l'école obligatoire;
c) Obtenir l'uniformité des livres, pour, plus tard, pouvoir imposer les livres qui plairont aux trois points.
d) Obtenir encore la gratuité de l'école et du livre afin de rendre les parents plus coulants sur le choix des maîtres et des manuels;
e) Etablir des écoles neutres sous prétexte de ne pas gêner les consciences;
f) Encourager et produire les élèves qui sortiront des écoles neutres et mépriser l'enseignement des établissements religieux.
g) Enfin, faire table rase de tout principe selon la méthode des gens du Grand-Orient."

La simple lecture de cette pièce pourra faire comprendre à nos lecteurs avec quel art et quelle mauvaise foi nos "castors" dénaturent la pensée et les efforts des libéraux et combien ils se complaisent dans les appels aux préjugés et à l'ignorance.

—)•(—

Flèche de parthe

Dans le dernier numéro de l'"Enseignement Primaire", l'abbé Perrier donne le conseil suivant à ceux qui se préoccupent des intérêts de l'école:

"Il ne faut jamais se laisser faire des suggestions, même quand on fait de propos délibéré la sourde oreille."

Alors, comment expliquer que le même abbé Perrier nous cherche querelle chaque fois que nous offrons des suggestions au gouvernement ou au Conseil de l'instruction publique?

Cette flèche de Parthe qu'il lance à ceux qui font la sourde oreille, qui atteint-elle? Les membres du gouvernement ou M. de la Bruère?

M. l'abbé pourrait nous le dire.

THEATRE NATIONAL

Le nombreux public qui, dernièrement, applaudissait au Théâtre National "Roger la Honte", aura encore la semaine prochaine l'occasion d'aller entendre à ce même théâtre une œuvre aussi palpitante, nous voulons dire "Jacques l'honneur". En effet, ce drame ressemble quelque peu à "Roger la honte", quoique le thème n'en soit pas le même. Le public aime ce genre de spectacle et la direction n'a rien épargné paur faire de Jacques l'honneur, la rivale comme succès de "Roger".

Toute la troupe jouera et les principaux rôles seront tenus par Mesdames Vhery, Devoyod, DeLuys, Berthall, Lunot, Marsol, etc. MM. Lombard, Filion, Scheler, Hamel, Pierrat, etc.

C'est donc dire que ce drame sera parfaitement bien interprété.

—) o (—

AU PRINCESS

Le Princess qui a déjà donné de si jolies choses annonce pour la semaine prochaine la venue de M. H. B. Warner dans "Alias Jimmy Valentine", et croit que ce sera le grand évènement théâtral de la saison.

"Alias Jimmy Valentine" est l'œuvre de M. Paul Armstrong, tirée du roman de O. Henry, "A Retrieved Reformation.!'

La pièce est inconnue à Montréal, mais elle a eu un succès si considérable à Londres et aux Etats-Unis, où depuis deux ans Messrs Liebler la promènent de New York à San Francisco, de San Francisco à Chicago, de Chicago à la Nouvelle Orléans, avec un succès toujours soutenu.

Les critiques anglais disent que c'est la plus forte pièce des dix dernières années. L'intrigue, d'après le résumé qu'on en donne, semble absolument passionnante. M. Warner, qui est le principal interprète, est considéré comme un très grand artiste.

—) o (—

PARC SOHMER

DIMANCHE, 4 FEVRIER 1912

Programme extraordinaire, dimanche, au Parc Sohmer, à 3 et 8 heures p.m., par les artistes suivants:

SHAWNESSY TROUPE, composée de sept personnes, grande troupe de musiciens écossais et acrobates extraordinaires.

HALLOWAY, célèbre modeleur en glaise.

HENRY & HENRY, dans leur spécialité de chant et danses acrobatiques.

Chs LOVELAND, musicien excentrique.

DAN BROS., merveilleux acrobates équilibristes.

SAWYER & TANNER, fameux artistes peintres sur écran.

La musique du Parc sous la direction du Prof. J. J. Goulet, dans le répertoire suivant: Le Gerbe doré, ouverture par Fernand; Patrouille siamoise, par Lincke; Marche "Les "Hussards", par Bernard.

—) o (—

MARIE-JEANNE

Pour faire suite au beau succès de "La Grâce de Dieu", M. Julien Daoust a décidé de mettre à l'affiche pour la semaine prochaine le beau drame de d'Ennery: "Marie-Jeanne". Cette pièce est demeurée l'une des plus populaires et l'interprétation qu'en donnera la troupe de M. Julien Daoust sera de tout premier ordre. Mme Bella Ouellette saura faire de "Marie-Jeanne" un gros succès personnel, et les autres artistes mettront à profit leurs talents pour satisfaire le public.

Qu'on se rende donc en foule au théâtre Parisiana la semaine prochaine si l'on veut passer de bons moments.

Nous sommes aussi en mesure d'annoncer que M. Julien Daoust est à mettre la dernière main à une grande revue en sept tableaux, intitulée: "Mlle Canada", qui tiendra prochainement l'affiche. Nous en reparlerons.

Voici la Saint-Valentin

Jeunes Gens et Jeunes Filles,

qui voulez célébrer joyeusement la fête des amoureux, venez à la

LIBRAIRIE ST-LOUIS

288, rue Ste-Catherine Est

où vous trouverez un grand choix de Valentins Artistiques et réellement attrayants.

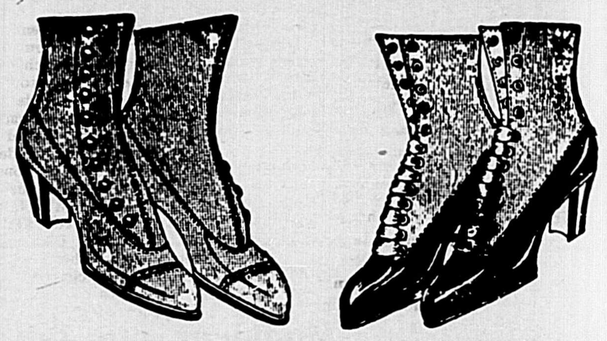
L'ECHEVIN

Nap. Turcot

ELU DANS LE

Quartier Laurier

offre ses plus sincères remerciements a ses electeurs, anglais et français, et a tous ceux qui ont travaillé a son succès.



CHAUSSURES

" Extra Spéciales "

ECOULEMENT DU STOCK

Chaussures pour hommes.

Formes américaines à la toute dernière mode, en Tan, Veau Russe, veau gun metal, veau velours, chevreau vici et cuir patent. Très élégants modeless de lacets et boutons Blucher, avec semelles Goodyear et Custom Welt. Prix régulier : $3.50, 4.00, 4.50, 5.00 et 6.00 de valeur pour

$2.48

Chaussures pour dames.

Nouvelles bottines de style pour dames, les plus en vogue sont: gun metal, peau de veau, poulain patent, chevreau vici, avec semelles épaisses ou légères et talons cubains, militaires ou common sense. Valeur depuis $4.50.

Voyez nos vitrines.

Extra spécial **$1.98**

Dernières créations de New-York. Prix réguliers : $3.50, 4.00 et 4.50 de valeur.

Boston Shoe Store

Coin Ste-Catherine et Mansfield.

A VENDRE
— LA —
Grande Encyclopédie
(EN 31 VOLUMES, MAGNIFIQUEMENT RELIES)

Ce grand ouvrage est le complément nécessaire de toute bibliothèque.

PRIX SPECIAL — S'adresser par lettre à
A. LEROUX, - Boite de Poste 2020 - MONTREAL

Pour vos impressions de tous genres, téléphonez MAIN 1698.
Mercantile Printing, 306, St-Paul

COGNAC BOUQUET
COGNAC MEDICO-TONIC
COGNAC ★★★-V.S.O.-V.V.S.O.P.
COGNAC 1847
LUCIEN-FOUCAULD & Cie
COGNAC
Agents :
HUDON & ORSALI
MONTREAL

CARNET D'UN IGNORANT

"ONE MAN ONE VOTE"

Moi, quand j'ai lu dans les papiers (comme l'on dit à Paris) que M. Lomer Gouin avait l'intention de soumettre à la législature, un projet de loi à l'effet d'établir, dans notre paisible et patriarcale province, le nouveau système électoral, appelé, en langage parlementaire espagnol : "one man, one vote", je sentis se dresser sur ma tête le peu de cheveux qui y restent. Machinalement, je joignis les mains ; puis, imitant de mon mieux le geste, la voix et le regard au ciel d'un rédacteur de l'"Action Sociale" (ou, onctueusement, comme Jos. Bégin écoutant le récit chevaleresque d'un chevalier du plafond et d'un troubadour du mégaphone) je murmurai, avec un air d'effarement évidemment très mal dissimulé : "Hélas ! potens !"—ce que les latinistes de nos collèges classiques ne manqueront pas de traduire par les mots: "Est-il possible !"

Hélas! potens! Est-il possible, en effet, que puisse se fourvoyer he la sorte un homme de la valeur et du prestige du successeur de Siméon-Napoléon Parent. Quel diable le pousse donc, lui qui, jusqu'ici, s'est toujours montré comme la personnification de la prudence ! Se mettrait-il, pas hasard, à oublier que, dans notre paisible et patriarcale province de Québec, un chef de gouvernement ne doit, ou, du moins, ne devrait jamais perdre de vue cet axiome basé sur la parole aussi bien que sur l'expérience de tous les diplomates qui se sont succédé au poste de premier ministre de la province : "Initium sapientiae, timor castoris"—je traduis afin que puissent me comprendre ceux qui, comme moi, ont eu l'avantage de faire leur cours classique: "La crainte du castor est le commencement de la sagesse"—? Et n'est-ce pas à cet axiome, bien plus qu'à son mérite personnel, plus même qu'à la gloire d'avoir lu et compilé "Mon premier Livre", que l'auteur enthousiaste de "Honneur à la province de Québec !" doit d'occuper le poste important qui lui a été confié dans le domaine de l'enseignement primaire ?

"One man, one vote" ! C'est insensé, vexatoire et dépravant, comme dirait le député de Montcalm à ses électeurs. "One man, one vote !" Mais, ne voyez-vous donc pas tout l'odieux que comportent ces quatre mots ? Non ? Eh ! bien, je vais tâcher d'ouvrir vos yeux à la lumière. Sans doute, je ne puis y mettre l'érudition, ni la persuasion d'un rédacteur de l'"Action Sociale". Au reste, moi, je n'ai pas la grâce d'état. Mais soyez assurés que mes arguments, en tout point semblables à ceux que l'on exploite chez ce saint journal, auront une force et un éclat suffisant pour convaincre les esprits les plus endurcis, et pour éclairer les esprits les plus obtus.

"One man, one vote" : cela veut dire, qu'en présence de l'urne électorale — c'est comme ça qu'en rhétorique on désigne la boite du scrutin—, aussi bien que pour le choix des représentants au gouvernement de la nation, un homme, désormais, ne pourrait plus, si ce projet de loi était adopté, valoir deux, cinq, dix ou vingt hommes, selon qu'il est deux, cinq, dix ou vingt fois moins pauvre diable que son pauvre diable de voisin. C'est clair, n'est-ce pas !

Mais alors, me direz-vous : "C'est l'égalité devant la loi ?" Eh ! oui, c'est bien cela ; c'est l'égalité devant la loi ; c'est une partie du principe révolutionnaire dans toute sa hideur. A cette égalité devant la loi, ajoutez un peu de liberté de conscience, et un peu de fraternité chrétienne, et nous serons tombés, ici même, en notre paisible et patriarcale province de Québec, dans le pire des systèmes démocratiques. Adieu, alors, le beau rêve de revenir en arrière, vers ces jours bénis où un Charlemagne promenait la terreur dans toute l'Europe, où les saintes guerres de religion ensanglantaient les peuples et divisaient les familles, où de pieux monarques, tels que Charles IX, Louis XIV et Louis XV pouvaient insolemment, en faisant siffler leur cravache, dire : "L'Etat, c'est moi !" Et c'est Lomer Gouin, c'est lui, qui vient ainsi semer la révolution dans un sol si peu préparé à la recevoir! C'est lui qui ose chercher à faire proclamer, publiquement, l'égalité de tous les citoyens ! C'est lui, qui... Heureusement que sont là, les rédacteurs de l'"Action Sociale" ; ils veillent, et du bon oeil ; ils sauveront, une fois encore (et ce sera bien la centième) notre province menacée dans sa paisible et patriarcale quiétude, comme dans la foi robuste et limpide de ses habitants.

L'égalité devant la loi ! C'est insensé, vexatoire et dépravant, comme dirait toujours le député de Montcalm. Alors, quoi ? Raisonnons un peu et soyons logiques. Alors, moi, quand, pour devenir gros bonnet, j'aurai à l'exemple de tant de gros bonnets, fermé soigneusement mes yeux et ma conscience sur des opérations financières d'une canaillerie bénévolement évidente ; quand, pour m'enrichir, j'aurai pris tous les moyens, attendu qu'il est reconnu qu'à ce jeu-là tous les moyens sont permis ; quand je me serai, à force d'adresse et de fourberies, hissé sur des monceaux de ruines morales et matérielles, et que, délibérément, j'aurai accumulé sur mes pas les malédictions de tous ces naïfs que j'aurai avec une virtuosité d'homme d'affaires consommé, dépouillés de leurs épargnes et jetés sur le pavé ; quand, enfin, je serai riche, et que, pour devenir riche, j'aurai mis froidement, ou tacitement, de côté, le coeur, l'honneur, la pudeur, la bonne foi, sachant qu'avec de l'or, le coeur, l'honneur, la pudeur et l'intégrité s'achètent facilement dans notre paisible et patriarcale province de Québec ; oui, quand riche je serai, est-il possible—hélas! potens!—que je ne vaille pas une dizaine de fois mon voisin, pauvre pelé que je regarderai alors dédaigneusement du haut de mon mépris de parvenu méprisable ? Est-il vraiment possible—hélas ! potens !—que malgré ma fortune, malgré l'étendue de mes terres, malgré le nombre de mes propriétés, et, surtout, malgré le nombre prodigieux de lopins de terre, épars, que j'aurai achetés, à vil prix, uniquement pour me créer une qualification foncière, est-il possible, je le répète—hélas ! potens! —que, malgré tout, réduit à ma plus simple expression, je n'aie droit à ne donner qu'une fois mon vote !

Cela finira, par ne plus vraiment valoir la peine de faire pour s'enrichir, tant de douloureux sacrifices, et une brèche si large et si profonde dans son honorabilité. Et j'en connais beaucoup, de riches, qui, si ce projet de loi-là passe, s'empresseront de distribuer aux pauvres leur fortune. Et ce sera bien fait !

Mais, n'ayez crainte. L'"Action Sociale" veille, et du bon oeil, je l'ai déjà dit. Avec raison, elle a dressé les oreilles. Elle a flairé la franc-maçonnerie. Dieu sait comme ça la grise. Or, elle qui a su empêcher la réforme scolaire "dans toute sa prénitude", elle qui a mis une barrière sur la route qui conduit au Conseil législatif et au Conseil de l'Instruction publique, afin de n'y laisser entrer que qui elle veut, elle, oui elle la sainte feuille, saura bien désiller les yeux au chef du gouvernement et le danger qu'il y aurait de proclamer dans notre province, l'égalité de tous les citoyens.

Vous verrez. Et, m'est avis que, pour arriver à voir, vous n'aurez pas à vivre aussi vieux que le défunt Mathusalem.

Népomucène HEBARDOT.

MOUTON ET CASTOR



—MONSIEUR DU CASTOR : Hi ! Monsieur du Mouton, moi aussi, je suis libéral à ce compte-là.

—MONSIEUR DU MOUTON : Pour moi, soumis sans cesse, obéissant toujours, croyez-vous que je n'en suis pas ?

IL DECHANTE

M. Magnan s'occupe à détruire lui-même la légende qu'il avait créée

M. le Rédacteur,

M. C. J. Magnan commence à déchanter.

Hier, il obligeait tout le monde, sous peine de passer pour antipatriote de crier : Honneur à la province de Québec et il n'y avait rien de plus de Québec et, à l'entendre, il n'y avait rien de plus parfait dans le monde entier que notre système d'instruction publique.

Mais voilà qu'il aperçoit des lacunes et des faiblesses dans ce régime naguère insurpassable et c'est à la France qu'il veut emprunter un remède au mal qu'il vient de découvrir.

En effet, dans le dernier numéro de l'"Enseignement Primaire", il laisse entendre que sur un total de 300,000 élèves fréquentant nos écoles, un très grand nombre ne parcourent pas en entier les trois cycles de notre enseignement primaire ou même l'un des trois cycles.

Ecoutez le prophète de la fameuse légende :

"Sur ce total de trois cent mille élèves près, combien parcourront en entier et avec succès l'un des trois cycles ? combien parcourront les trois cycles ? L'expérience nous apprend que ce calcul approximatif n'est pas possible, attendu qu'aucune sanction ne couronne les études primaires chez nous.

Les statistiques nous apprennent bien qu'il y a tant d'élèves dans chaque année des trois cours ; mais combien parmi ces élèves terminent le cours élémentaire, le cours intermédiaire, le cours supérieur ? On ne peut le savoir : le certificat d'études n'est pas encore établi. Aussi la durée de la fréquentation scolaire ou scolarité est-elle trop courte, règle générale. Peu d'élèves des écoles rurales, chez les garçons surtout, se rendent au cours intermédiaire. L'une des causes de cette scolarité écourtée, ne résiderait-elle pas dans le fait qu'il importe peu d'aller à l'école plus ou moins longtemps puisque les élèves en sortent sans emporter aux parents une attestation de leur degré d'instruction ?

....

En France, tous les enfants sont obligés de se présenter aux examens du certificat d'études primaires avant d'être libérés de l'obligation scolaire: ils peuvent se présenter à ces examens à l'âge de douze ans."

. . . . . .

"Ne serait-il pas temps, dans la province de Québec, d'étudier sérieusement cette question du certificat d'études".

M. Magnan commence à comprendre qu'il y a matière à réformes dans notre enseignement.

Il lui faudra, évidemment, déchirer quelques pages de son pamphlet.

Notre inspecteur est en train de démolir lui-même l'inepte légende qu'il avait créée.

JARDINIER DEMANDE

Pour propriete de campagne

On demande un jardinier pour propriété de campagne, sur les bors du lac des Deux-Montagnes. Préférerait jardinier marié, la femme pouvant aider aux travaux de cuisine et de ménage. Engagement devant commencer le 15 avril. Excellente situation. Ne pas se présenter sans recommandations.

S'adresser par lettre à G. L., bureau du "Pays", Montréal.

Livres à vendre

A vendre à prix raisonnable "Les Conférences de Lacordaire", en cinq volumes. Aussi dix volumes de "Modern Eloquence", superbement reliés.

S'adresser à

BOITE 2020

Bureau de Poste,
Montréal.

1—j.n.o.

R. BELIVEAU, Artiste Peintre — L. GUENETTE, Peintre Décorateur

"La Décoration Moderne"

Entreprise Générale de Peinture, Enseignes Fresques et Décorations, Etc.

Encadrement et Importation de Photographies d'Art, Statuettes, Moulages Grès, Flammés, etc.

Grand choix de Tapisseries.

698, RUE ST-DENIS, - - MONTREAL

BELL TEL. EST 5713.

LA GARANTIE DU CONSOMMATEUR

¶ Il se vend, sous le nom de Cognac, des Eaux-de-Vie de grains très communes, cuisinées avec art, aromatisées à l'aide d'essences artificielles et fort dangereuses pour la santé.

LE COGNAC

MARTELL

est le type du fin Cognac, pur jus de raisins de la Charente, distillé et conditionné suivant les procédés qui ont fait la réputation du bon Cognac, et dont la qualité supérieure a fait depuis plus de deux siècles les délices des gourmets.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX MARCHANDS DE VIN.

ETUDES DE MOEURS

La journée du "Monsieur qui fait voter les dames"

"Le monsieur qui fait voter les dames" est sous les armes, les moustaches hérissées comme un matou, les yeux en amandes, ganté et patté de jaune, fleurant le trèfle incarnat. Il sonne à la porte d'un coquet hôtel de la rue St-Hubert et demande à la petite bonne accorte qui vient de lui ouvrir, de prévenir sa maîtresse qu'elle est invitée par le comité à aller voter.

Elle revient immédiatement.

—Madame sera prête dans un instant, prenez la peine de vous asseoir.

Au lieu de se tourner les pouces, il préfère aller regarder sous le nez les portraits de famille pendus au mur, un sacré-cœur violemment peinturluré, entre la binette vulgaire du "défunt", les cheveux en accrocne-cœur sur un front bas et la figure raccornie d'une aïeule surprise par l'appareil, les yeux fixes, la bouche pincée.

—Si elle ne peut pas prendre trop de temps, fit-il, en regardant à sa montre, j'en ai une barge à amener au poll.

Il continue sa tournée d'inspection, admire des tableaux naïfs dessinés au couvent, un saule pleureur sous verre fait avec les boucles de cheveux décolorés de onze petits frères et sœurs qui dorment au cimetière, une corbeille de fruits en cire qui lui mettent l'eau à la bouche, les trophées de chasse du défunt, etc. Il entend avec rage les teufs! teufs! impatients de son auto qui piochent l'air.

—Oh! ces minutes de femmes!...

Il n'a plus comme ressource que d'attaquer l'album de portraits ou de cartes postales. Lui faudra-t-il boire le calice de l'attente jusqu'à la lie?...

Mais un froufrou joyeux lui fait battre le cœur.

—C'est elle.

Si jolie, si pimpante qu'il ne regrette pas ses vingt minutes de pied-de-grue.

—Le comité met un automobile à la disposition des dames voteuses du quartier, ainsi que votre humble serviteur, dit le monsieur.

La jeune veuve ne semble pas enthousiasmée outre mesure de la proposition alléchante.

—C'est que je n'ai jamais monté là-dedans et depuis l'aventure de Cécile Michaud, rien que d'en voir un, ça me donne la chair de poule.

—Oh! il n'y a que le premier tour qui coûte. Et lui faisant doucement violence, il l'entraine vers la voiture, et pouf! Cocher!

—Ah! mon Dieu! le vent me coupe la respiration et me charie au diable vert!...Arrêtez! ce n'est pas de ce côté la rue St-Denis!...

—Je vais vous dire, des jolies femmes comme vous on leur fait faire le tour plus long...on passe par la Longue-Pointe.

—Au secours!...Je me jette à bas de la voiture!...

—Calmez-vous! C'était une farce, nous sommes rendus. La jeune femme effarouchée échappe aux bras tendus de son galant compagnon et dans un enrôlement de jupes s'affale sur le trottoir.

—Ah! l'on ne m'y reprendra plus à venir voter en automobile!

Et avisant une maison délabrée aux vitres sales flanquée d'un écriteau : Poll. Furtivement, la voilette baissée, l'air effaré comme si elle entrait dans un mauvais lieu, elle tombe dans la salle de votation, puis s'arrête, embrassant d'un coup d'œil la salle tapissée de papier sale, les officiers de la ville débraillés, le nez flambant, les bouteilles qui trainent dans un coin, la fumée de mauvais tabac qui roule en spirale ses anneaux de boa constructor.

—Votre nom, madame?

Un frémissement court dans la salle, une fraîcheur de bouquet sourit dans le réduit. Les yeux des représentants des candidats luisent dans l'ombre comme des feux follets.

L'officier-rapporteur lâche son brûlot, se rentre dans sa bougrine et s'empresse auprès de la dame pour lui montrer comment voter.

—Vous ferez votre croix à côté du candidat de potre choix.

—Mais je sais écrire, j'ai même une très jolie main, fit-elle l'air indigné.

—Oh! je m'en suis aperçu, dit le galant officier-rapporteur, en se frôlant près de la dame, lui parlant dans la nuque, mais c'est la loi...

—Où est-il votre maire?

—Mais je n'en sais rien.

—Alors vous voulez que je vote comme cela sans voir... C'est un beau moyen pour se faire "retaper"! D'abord ce n'est pas ma manière, quand j'achète quelque chose, j'aime à me rendre compte. Comment trouvez-vous que ce paletot me fait?

—Admirablement.

—Eh bien, je l'ai essayé avant de l'acheter!

—Un maire, c'est autre chose!...

Le secrétaire pouffe en son cahier.

—Notre maire arriverait à l'hôtel de ville pas mal abîmé!— Les Salomon sont rares!...

Les mentons des graves représentants tremblent dans leur barbe.

—On aurait dû les exposer dans une vitrine de Goodwin ou de Letendre, on saurait à quoi s'en tenir sur les candidats à la mairie.

—Il y a M. Lavallée, M. Marcil.

—Le gros!... C'est une pilule un peu raide pour "l'avaler".

—La loi défend de dévoiler son vote

—Je me parle à moi-même.

—M. Marcil, c'est celui qui a les yeux bleus, comme un chaton de huit jours. Moi, je vote pour un bel homme. J'en ai eu assez de mon défunt mari qui avait une tête de Laurent dégoutant.

—Madame!... Gardez le secret du vote, sinon...

—Pardon, j'ai l'habitude de penser tout haut.

—Il faudra dire si vous êtes pour la qualification foncière.

—Quoi... La belle demande! s'il y a quelqu'un qui doit être foncé c'est le maire... Je ne comprends pas un homme autrement... On peut à la rigueur les prendre, borgnes, manchots, cul-de-jattes, mais pas défoncés...

—Veuillez passer dans le cabinet.

—Pourquoi?

—Mais pour ce que vous savez...

La petite dame perd de son assurance et se trouble.

—C'est peut-être ce qu'ils appellent un cabinet particulier, pense-t-elle. Aussi ça m'a paru louche en entrant. Je suis une honnête femme, vous savez, j'aime à rire, mais rien que ça. Faudrait pas me faire des propositions "malsonnantes". Elle sort en maudissant.

Les représentants se mettent à renifler.

—Aussi vous n'expliquez pas les choses à Madame.

—Vous l'intimidez!...

L'officier-rapporteur reprend avec un air attendri.

—On vous fait passer dans ce cabinet, pour que personne ne puisse voir pour qui vous aller voter; c'est le scrutin secret.

—Et vous allez rester à la porte?...

—Certainement! ...

—Très bien alors!...

L'officier, suivant le sillage lumineux de la robe claire disparue, dit rêveusement:

—Il faudrait leur faire l'école durant cinq ans afin qu'elles soient mûres pour l'urne électorale.

—Voici votre bulletin, dit la femme en sautillant. Tenez pendant que j'y étais, je leur ai donné de la croix à tous les candidats. Est-ce que le bon Dieu, de même, n'envoie pas indistinctement des "croix" à tout le monde, surtout à ses amis?... J'ai le cœur trop tendre, je ne sais ni faire des jaloux, ni des malheureux!...

Et comme le fonctionnaire public s'affaissait sur son siège, la petite dame prit sa jupe à deux mains, découvrant de mignonnes bottines à talons hauts, qui faisaient toc! toc!

—C'est égal, si je m'étais douté qu'on venait voter dans un pareil trou, je n'aurais pas mis ma robe neuve.

Quand "le monsieur qui fait voter les dames" eût fait le soir des élections le bilan de sa journée, voici les réflexions qu'il coucha dans son carnet:

"Je suis fourbu, éreinté, moi, qui croyait tant m'amuser!... Faire voter les femmes et les empêcher de se jeter dans les pattes des chevaux et vouloir les forcer à prendre à gauche en descendant du tramway, c'est tout comme! J'en ai vu de dures! Je me suis fait fermer la porte au nez. Une vieille fille m'a traité de polisson. Comme je m'obstinais à sonner, j'ai vu briller sur ma tête un objet blanc et luisant qui n'était ni une épée de Damoclès, ni une bombe, mais je n'en ai pas moins pris mes jambes à mon cou... Une anglaise, un manche à balai qui avait des grandes dents et des pieds plats, m'a jeté ces paroles comme une douche:

—Je voterai quand vous aurez des candidats prohibitionistes et qui donneront des jardins publics aux enfants pauvres.

Par contre j'en ai vu qui venait au poll comme on va à l'église. Les plus frivoles ne casquent pas dans l'accomplissement d'un devoir—c'est bien mieux que la police. Bref, il n'y a encore qu'elles pour avoir un idéal en votant, ne fusse que celui d'envoyer de beaux hommes à l'hôtel de ville. Quand elles auront "l'instruction et l'air d'aller" elles représenteront ce qu'il y a de plus désintéressé dans l'électorat. L

FANTASIO.

——) o (——

M. A. F. REVOL

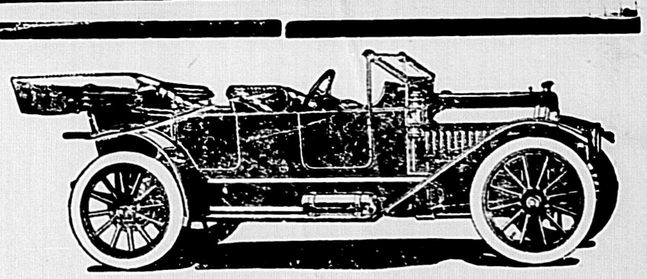
M. A. F. Révol, directeur de la maison Perrin au Canada, vient d'être élu pour la troisième fois président de la Chambre de Commerce française.

Le "Pays" offre à cette occasion ses félicitations à M. Révol, qui occupe avec tant de distinction et d'autorité ce poste très important.

M. Révol compte parmi les membres les plus influents et les mieux considérés de toute la colonie française à Montréal; il est vice-président de l'Alliance Française. Il s'est aussi très bien acclimaté au pays et il est un de ceux qui ont le plus fait en France pour mieux faire connaître le Canada.

L'AUTO Jackson

Aucune Côte trop Raide, Aucun Sable trop Profond



Modèle "42"—Cinq passagers ; 40 H. P. ; empattement de 118 pouces ; ressorts elliptiques, à l'avant et à l'arrière ; pneus de 34 x 4 p., incluant équipement complet de la capote, coupe-vent, réservoir à gaz, etc., $2,000 F.O.B. Montréal.

Modèle "52"—50 H. P. 36 x 4 p., équipement complet, 124 pouces d'empattement, $2,500.

Modèle "30"—30 H. P. équipement complet, 32 x 3½ p., 110 pcs., $1,500.

Ne manquez pas d'aller voir les Automobiles JACKSON a l'exposition qui s'ouvre aujourd'hui. Vous trouverez la des machines de qualites superieures a un prix relativement bas.

Ceux surtout qui ont l'intention d'acheter un auto, devraient se rendre compte des avantages de la JACKSON avant de fixer leur choix. Nous nous faisons fort de prouver que c'est actuellement la meilleure machine sur le marche.

Voici une liste de quelques prix remportes par la JACKSON au cours des dernieres annees :

EN 1907

A gagné le 1er prix, Cleveland, Ohio, le 20 mars, dans une course spéciale de deux milles, en concurrence avec la Pope-Toledo, pari mutuel de $100 chacun. Temps 1.58. Fini un quart de mille en avant du Pope-Toledo.

A gagné le 1er prix, en montant la côte Cleveland, le 30 mai, à Gates Mill.

A gagné le 1er prix, en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin; contestation No. 3, battant deux Reos.

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No 5, battant Morreau et Stoddard-Drayton.

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 6, battant deux Reos.

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 13, avec le modèle "E".

A gagné le 2ème prix, en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 13, avec un modèle "C".

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 14, battant Stearns, Darracq, Pierce, Great Arrow, Pope-Toledo, Stoddard-Drayton, Gaeth.

A gagné quatre 1ers prix et un 2ème prix en une seule journée.

A gagné le 1er prix, avec un modèle "C" à deux cylindres, à Letonia Track, Cincinnati, le 15 septembre, battant quatre Buicks.

A gagné le 1er prix, avec un modèle "C" à deux cylindres, à Letonia Track, Cincinnati, le 15 septembre, battant Franklin, Stevens-Dureya, 2 Stoddard-Draytons, et un char spécial de course à six cylindres, "The Military".

A gagné les deux prix ci-dessus le même jour.

A gagné le 1er prix "Classe B" à Cincinnati, en montant une côte le 10 mai, remportant un prix double, une coupe et une médaille.

A gagné le 1er prix à Uhrichsville, Ohio, en montant une côte, battant un Ford à six cylindres, trois chars de $3,500, Jewelle, Buick, Olds. Des photographies de cette course se montrent actuellement dans les théâtres de vues animées.

EN 1908

A gagné le 1er prix, contestation No. 2, à Cleveland, Ohio, en montant la Côte Porter.

A gagné le 1er prix, contestation No. 4, à Cleveland, Ohio, en montant la côte Porter.

A gagné le 1er prix, contestation No. 6, à Cleveland, Ohio, en montant la Côte Porter.

EN 1908 (*Suite*)

A gagné les trois 1ers prix ci-dessus en une seule journée.

A gagné le 1er prix, contestation No. 1, à Cleveland, Ohio, le 9 octobre, sur le champ de courses Barney Oldfields; battant Winton. Temps, 3.58; Ford à 6 cylindres; temps 3.56. Temps de la Packson pour les deux milles: 2.21.

A gagné le 1er prix, contestation No. 2, à Cleveland, Ohio, le 9 octobre, au champ de courses Barney Oldfields; battant Ford, Winton, Chalmers, 40.

A gagné le 1er prix, contestation No. 3, à Cleveland, Ohio, le 9 octobre champ de courses Barney Oldfields, battant Ford de 6 cylindres, Mora de 6 cylindres, White Steamer, Chalmers-Thomas, Winton et Pope-Toledo.

A gagné les trois 1ers prix ci-dessus dans la même journée.

A gagné le résultat parfait dans la course d'endurance Toledo-Columbus-Cleveland, modèle "E" Jackson fut le seul de vingt-quatre qui ait fait 694 milles sans changer un engrenage.

A gagné le résultat parfait dans une course d'endurance Toledo-Columbus-Cleveland, modèle "H". Deux Jacksons avaient été entrés; les deux Jacksons ont fini la course avec résultat parfait.

A gagné le 1er prix à Columbus, Ohio, contestation No. 2, battant les six cylindres Peerless, Pope, Olds, Stearns et White Steamer

A gagné le 1er prix à Columbus, Meadville, Pa., montée spéciale de la côte Gable, pour un pari mutuel de $100, avec un Jackson à deux cylindres. C'est le seul char qu'on ait jamais vu monter cette côte avec haut engrenage.

A gagné le 2ème prix, à Colombus, Ohio, dans une course de 200 milles en septembre 1908, battant Firestone, Redwing, Buick spécial, Cino, etc.

A gagné le 3ème prix, à Columbus, Ohio, dans une course de 200 milles en septembre 1908, battant Firestone, Redwing, Buick spécial, Cinco, etc.

EN 1909

Course Wheeler-Shebler pour $10,000, à Indianapolis, Jackson en tête; Jackson fit les premiers 235 milles en 241 minutes.

EN 1910

Course de 200 milles, sur le champ de courses d'Indianapolis, Jackson a gagné le 2ème prix, 200 milles en 171 minutes.

EN 1911

Engrenage, 500 milles, Indianapolis, Poule.

JACKSON A GAGNE

Nos agents a Ottawa sont : The Taxicab of Ottawa Ltd, 303 Hope Chambers.

ROBERT & ROBERT, 73, rue St-Denis, MONTREAL, SEULS AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

Le ministère Poincaré

Le sentiment de la presse etrangere sur le nouveau gouvernement francais

Le TIMES de Londres, indépendant :

"A dix heures, samedi, le président de la République priait M. Poincaré de constituer son ministère. A minuit, le cabinet était au complet et son programme prêt.

Ce record est une excellente preuve de la largeur de vues patriotiques dont sont capables, en France, les hommes d'Etat éminents lorsque les véritables intérêts du pays sont en jeu. Sans hésitation, ces hommes ont fait le sacrifice de leurs ambitions personnelles à l'appel du devoir.

Ceci est de bon augure pour la France. La voix de la vraie France se fait trop rarement entendre dans les controverses ordinaires entre politiciens adversaires ; la vraie France est animée de l'amour de la paix autant que n'importe quel autre pays, mais elle est fière de son grand passé et aussi de la politique qui a provoqué la renaissance de la confiance nationale.

Les politiciens français de toutes classes et de toutes nuances comprendront combien il est essentiel pour le bien-être de leur pays d'éviter le retour de cette période de dissensions ministérielles. L'opinion publique ne devrait pas pardonner —et nous croyons qu'elle ne pardonnerait pas facilement—toute tentative ayant pour but de la faire renaître, alors que la situation est aussi incertaine à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le DAILY EXPRESS, de Londres, conservateur :

"La France possède maintenant le cabinet le plus fort qu'ait jamais eu la troisième république. Toutes les étoiles du firmament politique y sont,"

Le DAILY MAIL de Londres, unioniste :

"La France a maintenant le plus fort des ministères qu'elle ait encore eu, un ministère d'hommes d'Etat. M. Poincarré, le premier ministre lui-même extrêmement énergique, est entouré d'hommes de grande expérience, dont le premier soin sera d'éviter les fautes commises par le ministère tombé la semaine dernière."

Le DAILY NEWS, de Londres, libéral:

"Le cabinet Poincarré peut être appelé le ministère de tous les talents."

L'IMPARTIAL, de Madrid :

"La France, avec son grand bon sens, a compris que les difficultés actuelles et les graves problèmes intérieurs et extérieurs exigeaient la présence au pouvoir d'un grand ministère, d'un gouvernement national composé d'hommes qui jouissent d'un grand prestige et qui exercent une légitime influence sur les majorités parlementaires..

Le RADICAL de Madrid, fait remarquer que la France démocratique et républicaine est le seul pays au monde où les ex-présidents du conseil acceptent un portefeuille dans les cabinets qu'ils ne président pas, ce qui prouve que les hommes politiques français ont conscience de leurs devoirs et ne se laissent pas entraîner par des considérations d'amour-propre.

La TRIBUNA de Rome, gouvernemental :

"Depuis le ministère constitué sous la présidence de Gambetta, on n'a jamais eu à enregistrer un cabinet composé d'autant de personnalités de premier ordre. Il est clair que M. Poincaré, en conservant les collègues les plus autorisés de M. Caillaux, s'est inspiré de la pensée qu'il avait de convaincre l'opinion publique française peu satisfaite de l'accord conclu avec l'Allemagne. Aucun homme politique autre que lui ne pouvait, à l'heure actuelle, assumer pareille responsabilité. Il veut donner à l'opinion publique l'assurance que dans l'application de l'r solution des autres questions marocaines, les intérêts de la France seront sauvegardés. Il est superflu de dire que nos meilleurs voeux accompagnent l'oeuvre du nouveau ministère français."

Le GIORNALE D'ITALIA, de Rome, opposition constitutionnelle :

"A M. Poincaré, montant au pouvoir, un seul mot a suffi. A son appel ont répondu des ex-présidents du conseil et des parlementaires illustres. La surprenante facilité avec laquelle MM. Briand, Bourgeois, Delcassé. Millerand acceptèrent de faire partie du nouveau ministère prouve bien que l'avenir est incertain, et qu'en prévision d'une prochaine tempête en Europe, on a eu en France le souci de confier aux meilleurs pilotes la direction de la barque de l'Etat. Le ministère Poincaré offre toutes les garanties d'un gouvernement fort."

La lager Regal est une biere pure, faite des meilleurs ingredients. Elle est un bon tonique pour l'appetit et la digestion. Commandez-en aujourd'hui.

Chez tous les épiciers.
et dans tous les hotels.

Hamilton Brewing Ass'n Limited,
HAMILTON



Regal LAGER

Geo. SORGIUS, Agent de la Regal
35, rue Rivard, Tél. Est 1194

La solution d'un problème

Comment donner a la terre les bras qui lui manquent ?

Autour de l'instruction obligatoire

Montréal, 17 janvier 1912

A M. Jean Brisson,
"Le Pays",
Montréal.

Monsieur,

Vous mettez tant de courtoisie dans votre défense, que j'aurais réellement mauvaise grâce à ne pas continuer, encore un peu, à échanger avec vous, sinon des coups, du moins nos vues, quitte à continuer tous les deux à regarder les faits, par les bouts opposés de la lunette.

Vous maintenez que la France doit à l'Instruction Obligatoire sa supériorité sur les autres nations. Je ne vous conteste pas la faculté de garder votre opinion sur ce point. Je tiens trop à la mienne pour ne pas comprendre votre désir de ne pas modifier la vôtre.

Tout de même, je continue à me demander à quelle époque de l'histoire il faudrait remonter pour ne pas trouver la France à la tête du monde civilisé ? Et en présence des innombrables manifestations de l'intelligence française de tous les temps, il me paraît quelque peu difficile d'admettre que le génie français ne date que de 1882.

Il me semble de plus que c'est faire injure aux célébrités françaises d'aujourd'hui, que de supposer qu'à défaut d'une loi pour les conduire de force à l'école, ils fussent restés des nullités et de pauvres ignorants.

Comme le savoir avait déjà trouvé moyen de faire son chemin dans les esprits avant l'ère de l'Instruction Obligatoire, on peut conclure qu'elle n'était pas d'absolue nécessité pour les "aspirants savants".

Quant au menu peuple, vous me parlez de "statistiques impitoyables" en faveur de vos dires. D'où vient alors que M. Viviani, faisant le Rapport sur le Budget de l'Instruction Publique, à la présente session du Parlement Français, et se basant, lui aussi, sur des statistiques, écrivait : "On peut dire, sans exagération, que l'obligation scolaire n'est plus obéie, et bien persuadé que la négation d'un mal ne le guérit pas, je dois avouer les déceptions que la Loi de 1882 nous a données."

En 1907, la proportion des conscrits ne sachant ni lire ni écrire, s'élevait à) 4.82 p.c. M. Viviani ajoute "qu'une autre statistique dont on parle moins ne laisse pas d'inquiéter l'esprit. C'est celle des jeunes hommes dont l'instruction n'a pas pu être définie, parce qu'elle n'a pu être vérifiée, leur nombre s'élève de 12 à 16 p.c."

Il reste à additionner à ce chiffre la catégorie de demi-ignorants, qui entre aussi, d'après vous, sous la rubrique "d'illettrés". Du reste, le projet de Loi, déposé récemment devant le Parlement Français, pour assurer la "fréquentation" scolaire, suffit à démontrer que la Loi de l'Instruction Obligatoire, étant pratiquement lettre morte en France, elle n'a pu avoir aucune influence sur la culture intellectuelle du peuple, et par conséquent, il est inutile d'aller chercher là un motif de l'établir chez nous.

Mais non, les Américains ne m'étonnent plus. Je leur crois tout possible, voire même de juger détestable leur méthode d'éducation. Ce que je trouve réellement surprenant, c'est que nous, instigateurs de progrès et professeurs de réformes, nous voulions prendre pour modèle un système scolaire qu'une nation comme les Etats-Unis, aspire de plus en plus à changer. Si je n'avais crainte de vous entraîner trop en dehors de la question, je pourrais vous énumérer ici quelques-uns des griefs formulés par les parents américains, et qui sont loin de prouver la supériorité "à tous les points de vue", de leurs écoles sur les nôtres.

Avant d'adopter la méthode américaine, attendons au moins que nos voisins puissent s'en déclarer eux-mêmes satisfaits.

Voilà pourquoi, "en prenant les mesures qu'ont prises les autres pays", je ne croirais pas améliorer chez nous.

Et maintenant, parce que j'ai la naïveté de croire à la possibilité d'un système spécial pour nos gens, vous voulez que ce soit moi, une femme, qui l'invente ? Vous n'êtes pas sérieux. Tenez vous tant que cela à ridiculiser les hommes de notre pays? J'ai vraiment trop d'estime pour l'intelligence masculine canadienne, pour vouloir la discréditer à ce point aux yeux des étrangers. Je cède d'avance tout l'honneur comme tout le mérite à celui qui saura découvrir ce système idéal, auquel je rêve sans le connaître.

Je ne voudrais pas abuser de l'hospitalité si gracieuse que me donne "Le Pays", mais il me vient là une idée, que je me permets de vous soumettre tout de suite.

Avec une diffusion plus grande de l'instruction, surtout dans les centres agricoles, il faudra compter sur un exode de plus en plus considérable de la campagne au bénéfice de la ville, et alors le problème déjà inquiétant du coût de la vie en notre pays, se fera toujours plus difficile à résoudre. La production des denrées ne répond plus à la consommation et le malaise qui en résulte ne serait pas diminué par un accroissement du commerce ou de l'industrie.

Mêmes dans nos vieilles paroisses combien de terres sont laissées improductives, faute de bras pour les cultiver. Les jeunes se sont affranchis du "déshonneur" de tenir les manchons d'une charrue, jugeant bien plus "Monsieur" de faire n'importe quoi à la ville.

Avant que l'on soit parvenu à changer cette pitoyable mentalité, bien des crises économiques peuvent nous atteindre.

Ne faudrait-il pas alors chercher à créer un courant contraire, en déversant sur la campagne le trop plein des villes ?

Je voudrais une école d'Agriculture à proximité d'un centre ouvrier. Si les garçons "d'habitants" ne convoitent que les amusements de la ville, les fils d'ouvriers, eux, ont la nostalgie de l'espace, de l'air et du soleil de la campagne.

Il serait bien facile pour le Gouvernement de trouver aux portes de la ville de Montréal, un terrain propice pour un établissement de ce genre. Les ouvriers y enverraient bien plus volontiers leurs enfants qu'aux écoles techniques, car il est bien rare le père qui ne désire pas pour son fils, une profession ou un métier autre que celui qu'il exerce lui-même. Ces jeunes gens pourraient ensuite prendre à la campagne la place de ceux qui la désertent. Et ce, non seulement au bénéfice de l'économie générale du pays, mais encore pour le plus grand avantage de ces enfants du peuple, qui trouveraient dans le travail des champs le moyen de reprendre la vigueur physique que n'avait pu leur donner l'air vicié des villes. Au lieu de la génération de rachitiques et de tuberculeux que l'avenir nous prépare, la patrie canadienne pourrait compter sur des hommes sains et forts comme étaient nos grands pères.

Qu'en pensez-vous ?

Sentiments distingués.

LINA BERG.

—) o (—

HEURES LIBRES

Comme il est agréable d'avoir de temps à autre quelques heures qui permettent à la pensée—sans se plaire plus à certaines choses qu'à d'autres—de se laisser aller en flânant çà et là. Et à quelles surprises nous exposent de pareils moments! Tout à coup, ce sont de bien vieilles choses qui reviennent à l'esprit—sans y penser, on dirait ; parfois, ce ne sont que choses d'hier, et pourtant, comme il semble qu'elles sont déjà loin ! d'autres fois, ce sont des lendemains qui traversent l'imagination. Ah ! ceux-là, ce sont les plus beaux jours parce que ce sont des jours qui n'ont pas encore passé, qui n'ont pas encore frôlé la vie, et partant qui n'ont pas rencontré les mille et une choses qui créent la différence entre le rêve et la réalité. Et ce sont ces jours-là que j'aime. Ah ! le rêveur ! me direz-vous; c'est vrai. J'ai,—oh! depuis bien longtemps heureusement — arrangé mon affaire pour vivre de même : advienne que pourra !

Ce matin,—ne souriez pas, je vous en prie,—je me suis bien imaginé que, dans quelques années, tout le monde ne pourra faire autrement que de s'accorder, tout comme aujourd'hui il ne peut pas faire autrement que de ne pas s'accorder. Au reste, tâchons au moins d'avoir le courage de l'avouer, c'est bien là notre véritable plaisir, aujourd'hui ; et c'est ce plaisir— dedant, que de temps en temps le remords cherche une conscience chez eux ; mais l'on s'en va aussitôt conter ses petites affaires, et l'on est bien, après.

Ce matin, après avoir pensé à bien des choses, j'ai tâché de rentrer, pour ainsi dire, par imagination, croyez-le bien,—dans la peau d'un de ces types. Mais, grand Dieu ! si vous saviez comme cela est malaisé! Et pourtant je n'ai pas lâché ; et tout à coup, je me suis senti serré, mal à l'aise, affreusement nerveux et inquiet, j'avais des yeux farouches, ma tête se vidait et se remplissait de toutes sortes de choses qui ne me regardaient pas, et je me sentais curieux : j'étais dedans.

PIERRE.

—) o (—

PETIT BILLET . . .

Amateurs de fromage

Deux journalistes de Québec sont casés par le gouvernement provincial.

—"Nous applaudissons", disent en choeur leurs confrères de la presse du pays.

—C'est trop peu, hasardent quelques-uns. Barthe mertrait mieux qu'un simple rond-de-cuir.

—Amateurs de fromage, jappe tout seul le roquet de la "Vérité".

L'"Action Sociale" même, qui dut recourir un jour, au suprême châtiment contre l'ancien directeur de la "Vigie", désarme; elle reçoit d'un silence poli la nouvelle de sa nomination.

Il n'y a que la "Vérité" qui exprime son mecontentement—j'allais dire sa jalousie—par des termes où se trahissent le mauvais coeur, et la gaucherie de son directeur. Histoire de vivre sa vie, et de se montrer goujat, quand on est goujat.

"Amateurs de fromage !" s'écrie Paul Tardivel.

Comme c'est vilain !

Comme c'est bête !

Et comme c'est maladroit !

Voyez-vous la tête de ce pauvre C.-J. Magnan, le beau-frère de l'enfant-terrible ? lui qui émarge de notre budget pour une jolie somme annuelle depuis nombre d'années, et qui recevait, il y a quelques mois à peine, de Sir Lomer Gouin, la nomination d'inspecteur général des écoles ?

—Amateur de fromage, c'est votre beau-frere, c'est Tradivel qui vous traite de la sorte, M. Magnan.

Laissons de côté la question des motifs de ces diverses nominations, ça pourrait peut-être m'entrainer à découvrir que la politique n'est pas étrangère à la promotion de M. Magnan, du moins dans l'intention de ceux qui l'ont accordé.

Et d'ailleurs la "Vérité" serait mal venue à vanter de nouveau l'érudition pédagogique de M. Magnan,après avoir exprimé si clairement son profond mépris pour tous les "amateurs de fromage."

Enfin, je prie le directeur du 'Pays' je le supplie de ne pas taquiner plus longtemps le castor protégé de Sir Lomer, car l'épithète du beau-frère constitue pour lui la dernière insulte, après laquelle il n'est plus permis, au nom de l'humanité, d'ajouter quoi que ce soit.

A quoi tient le lien de famille,tout de même ?

J. B.

—) o (—

FLECHES

A propos de superstition

J'éprouve une sympathie extraordinaire pour les gens superstitieux. Et quand je vois ces chères bonnes femmes s'ombrager de menus faits domestiques, d'insignifiantes circonstances, mon coeur s'attendrit, ma pitié s'exalte.

Peut-être y a t il excès de sensibilité de ma part. Mais que faire ? J'en suis là de mes sentiments, que le moindre souci de ma belle-mère m'énerve moi-même extrêmement.

Imaginez donc, pour comble de malheur, ma belle-mère est d'une superstition... Ah !...; et son gendre... ; bien ! je vous le laisse à penser, après vous avoir fait connaître ma pauvre nature.

Ah ! ce que je vis mal ! Je ne puis faire un pas dans la maison sans que la dame n'y découvre un sujet à superstition, un cas de folklore. Et, ce qui pis est, c'est toujours un nouveau malheur que cela lui annonce.

Elle se lamente, en appréhendant le dit malheur, et moi, je me désole e face de son fétichisme.

Tenez, hier, les craintes de la chère âme tournaient au plus lugubre.

L'année 1913, pourtant encore assez loin, éveillait chez elle la peur de la mort. Et qu'y a t il de plus terrible que la peur de la mort ?

Mil neuf cent... treize ! chiffre macabre..., chiffre maudit !

Horreur !

J'essayai un peu de la consoler, et, comme toujours, sans attaquer sa superstition ; au contraire, j'en détournais l'application sur d'autres.

Peine inutile ! L'obsession demeurait. C'est elle qui allait mourir..... en 1913 !

Enfin, de guerre lasse, je lui flanquai ce suprême argument, qui pour moi établit clairement le profond ridicule de cette superstition.

—Vous gémissez sur 1913 ; mais que faites-vous donc de 1912 ?

—Comment ?

—Oui,... 1912 ?

—Mais, ce n'est pas... 13.

—Oui-dà Calculez : 1, 9, 1, 2, additionnée ensemble, font...?

—... Aïe ! Vous voulez donc que je meure c't'année !...

Et le déluge vint pour tout de bon,

FLAMBEAU.

AVIS DE FAILLITE

Re: E. S. HOUCK, restaurateur.
80 rue St-Laurent.

Vente par encan public mercredi le 7 février 1912 à 11 heures a.m. chez MM. Marcotte Frères, encanteurs, 69 rue St-Jacques, l'actif cédé en cette affaire, consistant en une licence pour la vente de liqueurs spiritueuses, avec tout l'ameublement, fixtures de bar, verrerie, caisses enrégistreuses, etc., y compris les droits au bail pour le local.

En sus du prix d'adjudication, l'acquéreur devra assumer une somme de $4,633.25, payable $125,00 par mois avec intérêt au taux de 6 p.c., et devra assumer le bail jusqu'au 1er mai 1914, aux clauses, charges et conditions y mentionnées.

Tous les frais d'acte de transport de licence seront à la charge de l'acquéreur, et il devra payer en sus du prix d'adjudication 1 p.c. pour droits du gouvernement.

Pour autres informations, s'adresser au soussigné,

PAUL L. TURGEON,
Cessionnaire
Bureaux de Chartrand et Turgeon,
55 St-François Xavier,
Montréal.

AVIS DE VENTE

Place de commerce à vendre

Re: GEO. D. PARENT,
Marchand général,
Pointe-Claire.

Des soumissions cachetées seront reçues aux bureaux des soussignés, jusqu'à mercredi le 7 février 1912 à 4 heures p.m., pour l'achat en bloc de l'actif, mobilier et immobilier, cédé en cette affaire, savoir :

1o. Epiceries et provisions...	$1,123.28
Liqueurs	116.90
Chapeaux	76.98
Marchandises sèches	116,17
Chaussures	702.55
Verrerie et vaisselle	237.44
Granit et ferblanterie ...	97.66
Quincaillerie	823.79
	$3,294.77
Fixtures	759.00
Roulant	1,000.00
	$1,759.00
Dettes de livres	$1,443.27
	$6,497.04

2o.—Un emplacement situé dans le village de la Pointe-Claire, connu et désigné sous le No 70 sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village de la Pointe-Claire, tenant au front à la rue principale, avec le magasin et autres bâtisses y dessus érigés et ci-devant occupés par le sus-nommé.

Les soumissions pourront être faites pour chaque item séparément, et chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de 10 p.c. du montant de la soumission.

Aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Le magasin sera ouvert le 6 pour examen du stock.

Pour toutes autres informations et examen des titres du cahier des charges, s'adresser aux cessionnaires soussignés.

CHARTRAND & TURGEON
Cessionnaires,
55 St-François Xavier,
Montréal.

Eau gazeuse naturelle française

Perrier

"Le Champagne des eaux de table"

S. B. TOWNSEND & CO., Montréal.
Seuls agents au Canada.

En vente partout

L'eau PERRIEP est aujourd'hui reconnue partout comme l'eau de table la plus parfaite à cause de sa pureté et de sa saveur délicate.

L'eau PERRIER se recommande en toute circonstance, à table ou dans les clubs comme auprès du lit d'un malade.

La maison royale consomme de l'eau PERRIER.



LE PACIFIQUE CANADIEN

Mardis Gras, Québec

Du 16 au 20 février.
De Montréal à QUEBEC ET RETOUR . . . **$4.90**
Départ du 15 au 20 février.
Retour jusqu'au 22 février 1912.
Service des trains.
Départ de la gare Viger à a9.00 a.m. c1.30 p.m., c11.30 p.m.
a Tous les jours excepté le dimanche ; c Tous les jours.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE: 218 rue Saint-Jacques, près du bureau de poste, Tél. Main 3732-3733, ou aux gares Windsor et Viger.

Teinturerie et Nettoyage

Avez-vous quelque chose à faire teindre ou nettoyer ? Adressez-vous : The Canadian Dyeing and Cleaning Co., 186 St-Philippe, St-Henri. Tout ouvrage garanti. 50—12ins

VOIES URINAIRES
Dr C. SAINT-PIERRE
Des Hôpitaux de Paris.
Tél. Bell Est 3325. 486, St-Denis
Heures de bureau : 2 à 5 et 7 à 9 p.m.

Tél. Bell St-Louis 2210
Heures de Consultations de 8 h. a. m. à 8 hres. p. m
Dr CH.-A. TRUDEAU,
Chirurgien-Dentiste
1293, rue St-Denis, Montréal
Entre les rue Bienville et Carrières.

Pommiers et Erables
10,000 Pommiers.
10,000 Erables
Les meilleures variétés commerciales, seront greffées durant l'hiver pour planter au printemps. Dix plants par poste sur réception d'une piastre, liste et prix spécial sur application. Eastern Township Nursery, Lawrenceville Qué. 50—8ins

Tel. Marchand : 1671 Tel. Bell : 2641
N. SEGUIN,
EPICIER
Spécialités :
Thé, Café, Beurre, Fromage, Vins et Liqueurs.
1458, Ontario Est,
COIN FRONTENAC.
47—1 an.

HOTEL "LE RELAIS"
82 rue BERRI. Tél. MAIN 5814
En face de la Gare Viger. Chambres spacieuses de 50c à $2.00. Repas 35c.
Nap. GEOFFROY, Prop.
45—1 an.

YVON LAMONTAGNE B.A., L.L.B.,
AVOCAT
Procureur de la Municipalité du comté Labelle
Chambre 103
52 rue St-Jacques, Montréal
Bureau: Tél. Main 7591
Rés. Tél. Westmount 3728
14 —1 an

PIERRE F. CASGRAIN,
B.A., L.L.M.
AVOCAT
Edifice Trust & Loan,
30, rue St-Jacques
Tel. Main 3240, MONTREAL



Nos dents sont très belles, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis, Montréal

ETABLIE EN 1885
A. JETTE & CIE.
Courtiers et experts en propriétés. Argent à prêter sur 1ère et 2ième hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achats des balances de prix de vente.
EDIFICE DU CREDIT FONCIER,
35 rue St-Jacques. Ch. 10, Montréal.
TEL. BELL MAIN 7097.

Entreprenneur de Pompes funèbres
J. Charlebois
TEL. St-L. 3864 1626 St-LAURENT



ARONSON & RUTENBERG
Prêteurs sur gages et bijoutiers.
115 rue CRAIG OUEST
Argent a prêter sur diamants montres, bijouteries vêtements, fourrures et Nouveautés.



Salon d'Optique Franco-Britannique
Rod. Carriere } Opticiens et Optometristes.
Henri Senecal }
Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LORGNONS et LUNETTES.
YEUX ARTIFICIELS, Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.
SATISFACTION GARANTIE.
Assortiment complet des derniers modèles en THERMOMETRES, BAROMETRES, BOUSSOLES, Etc.
Ajustement parfait, verres de première qualité, montures de toutes sortes.
Consultations : à l'Hotel-Dieu, de 9.30 à 11 hrs, excepté le mercredi et samedi aux Salons d'Optique de 1 a.m., à 8 p.m. Appointements par téléphone Bell Est 2257.
Spécial : Nous venons d'inaugurer un département d'instruments de photographies, marque : "ENSIGN", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est sollicitée.
203-207 STE-CATHERINE Est, Entre Ste-Elizabeth et Sanguinet.



Cie Générale Transatlantique

Départs tous les jeudis à 10 hrs a.m.
De New-Yorkau Havre, Paris, (France)

La Touraine	Fév. 8
La Provence	Fév. 15
Espagne	Fév. 22
La Touraine	Fév. 29
La Savoie	Mars 7
La Provence	Mars 14

Départs supplémentaires le samedi :

Niagara	Fév. 10
Chicago	Fév. 24

Les paquebots partant le samedi ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe). Pour tous renseignements s'adresser à GENIN, TRUDEAU & Co., Limitée, Agents généraux
22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Montreal Tramways Co.

HORAIRE DU SERVICE D'HIVER

LACHINE

Du bureau de poste — service de 20 minutes,—de 5.40 a.m. à minuit.
De Lachine—service de 20 min. —5.30 a.m. à 12.50 à minuit.

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De St-Denis à St-Vincent de Paul—service de 20 minutes,—5.00 a.m. à 9.00 a.m.
Service de 30 minutes—9.00 a.m. à 4.30 p.m.
Service de 15 minutes — 4.30 p.m. à 7.00 p.m.
Service de 20 minutes,—7.00 p.m. à 9.00 p.m.
Service de 30 minutes.—9.00 p.m. à 11.30 p.m.

Les chars partent à 12 et 12.40 minuit, pour la gare Henderson seulement.

De St-Vincent de Paul à St-Denis :—
Service de 20 minutes—5.30 a.m. à 9.30 a.m.
Service de 30 minutes, — 9.30 a.m. à 5.00 p.m.
Service de 15 minutes, — 5.00 p.m. à 7.30 p.m.
Service de 20 minutes,—7.30 p.m. à 9.30 p.m.
Service de 30 minutes,—9.30 p.m. à 12.00 minuit.

Les chars laissent la gare Henderson pour la Cité à 12.20 et 1.00 a.m.

AUTOUR DE LA MONTAGNE :—

De l'Avenue du Parc—Service de 20 minutes,—5.40 a.m. à 12.20, minuit.
De l'Avenue Victoria. Service de 20 minutes.—5.00 a.m. à 12.30 minuit.

CARTIERVILLE :—

De Jonction Snowdon. Service de 20 minutes,—6.00 a.m. à 8.40 pm. Service de 40 min.—8.40 à 12.00 —minuit.
De Cartierville. Service de 20 minutes,—5.40 a.m. à 9.00 p.m. Service de 40 min. —9.00 p.m. à 11.40 p.m.

BOUT DE L'ILE.—Service de 30 minutes.—5.30 à 8.00 a.m. et 4.00 à 7.00 p.m.
Service à chaque heure.—8.00 a.m. à 4.00 p.m. et 7 p.m. à 11.00 p.m.

TETREAULTVILLE :—
Service de 15 minutes,—5.00 a.m. à 6.30 a.m., et service de 30 minutes de 6.30 a.m. à 7.30 p.m.
Service à chaque heure,—8.00 p.m. à 11.00 p.m.

j.n.o.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit et Chicago.

A TORONTO
En 7½ HEURES par "l'International Limité"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 9.00 a.m., tous les jours

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTREAL, TORONTO et L'OUEST 9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.

MONTREAL—NEW-YORK via D. & H. Co.,—8.45 a.m., b3.00 p.m., a7.00 p.m. a8.10 p.m.

MONTREAL — BOSTON — SPRINGFIELD, via C. V. Ry.—a8.31 a.m. a8.30 p.m.

MONTREAL — OTTAWA—a8.30 a.m b3.55 p.m., a8.00 p.m.

MONTREAL — SHERBROOKE — LENNOXVILLE—a8.00 a.m., b4.16 p.m., a8.15 p.m.

aTous les jours. bTous les jours excepté le dimanche.

Bureaux des billets en ville, 130 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6905. Ou à la gare Bonaventure.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada,1906 désigné "Loi des compagnies" il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 19e jour de décembre 1911, constituant en corporation Alfred Girard, protonotaire, Edouard Rivard Dufresne, notaire, Léon George Balcer et Henri Arthur Raymond Lafleur, banquiers, Joseph Hector Ludovic Pelletier, comptable, et Hector Roannès Bisaillon, avocat, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes :— (a) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de toutes sortes d'explosifs et de munitions de tous genres et de toute composition et des articles employés dans leur fabrication et de tous leurs produits, et de tous articles composés en tout ou en partie de ces matières, et de tous matériaux, substances, appareils et choses nécessaires ou se rattachant à la fabrication, préparation, adaptation, usage, tir ou travail des explosifs et munitions, ou de leur emballage, emmagasinage, transport ou disposition; (b) Exercer l'industrie de fabricants et commerçants de bouches à feu, armes portatives et armes à feu et de toutes leurs parties garnitures et accessoires de toutes sortes de matériaux, machineries ou appareils nécessaires ou utiles à la production de ces articles ; (c) Manufacturer soit en tout ou en partie les effets, substances, machinerie, outils, articles, appareils ou choses dans la manufacture ou procédé de manufacture desquels l'outillage, la machinerie ou la propriété de la compagnie pourra de temps à autre être applicable ou utile ; (d) Acheter, prendre à bail ou en échange, ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière, y compris les terres,terrains, maisons, concessions forestières, usines, outillage, machinerie, droits hydrauliques et autres, licences, privilèges, droits d'auteur, marques de commerce, inventions, fonds et effets employés dans l'industrie ci-dessus, ou appartenant à cette industrie ; (e) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailler, améliorer, entretenir et gérer des mines d'or d'argent, de cuivre, de houille, de fer et autres, des minérais et dépôts et propriétés, et fouiller, sortir, broyer, laver, fondre, analyser, réduire et malgamer et autrement traiter les minerais, métaux et minéraux,qu'ils soient complexes, réfractaires ou ordinaires et qu'ils appartiennent ou non à la compagnie, et les rendre marchands, et les vendre ou autrement en disposer ou d'une partie d'iceux ou de tout intérêt en iceux ; (f) Construire, entretenir et exploiter la propriété de la compagnie, les travaux et tramways, les lignes de télégraphe et de téléphone, les ponts, réservoirs, flumes, barrages et autres travaux et commodités qui sembleront propres à atteindre directement ou indirectement les objets de la compagnie ; (g) Construire, acquérir, posséder, gérer, affréter, exploiter, noliser et louer, toutes sortes de vaisseaux à vapeur et à voiles, bateaux, remorqueurs, et barges et autres vaisseaux, quais, docks, élévateurs, entrepôts, hangars à marchandises et autres bâtiments nécessaires ou convenables aux fins de la compagnie; (h) Construire ou acquérir par bail, achat ou autrement disposer de toute eau, chute d'eau, force de vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique et autre, et produire,créer, développer, acquérir par bail ou autrement, et contrôler et généralement disposer et utiliser, vendre, arrenter ou autrement disposer de toute eau, force hydraulique, à vapeur, électrique, pneumatique et autre, pour toutes fins auxquelles cette force pourrait être adaptée, pourvu toutefois que si les droits, privilèges et pouvoirs conférés à la compagnie dans le présent paragraphe d'acquérir, utiliser et disposer de la force électrique, hydraulique, pneumatique ou autre sont exercés au delà de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés aux statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (i) Acquérir par concessions, achat, licence ou échange, et utiliser et travailler ou autrement faire valoir tout brevet ou droits de brevet, brevets d'invention, licences, procédés secrets, marques de commerce, dessins industriels ou autres droits et privilèges que les directeurs jugeront désirables pour les fins de la compagnie; (j) Acquérir le bénéfice, et exploiter et développer tous contrats ou entreprises qu'il sera jugé opportun d'acquérir ou d'adopter pour la vente ou l'agence de tous matériaux reliés au commerce de la compagnie, manufacturés, ou non, tout tel contrat au sujet de la vente, importation, ou fabrication des matériaux qui seront jugés avantageux dans les intérêts de la compagnie ; (k) Acheter ou autrement acquérir ou entreprendre les affaires, propriété, biens ou engagements de toute personne, société, ou compagnie engagée dans une industrie dont les objets sont semblables en tout ou en partie à ceux de la compagnie, ou en possession de propriété propre aux fins de la compagnie ; (l) Emettre des actions acquittées, obligations ou débentures en paiement complet ou partiel de toute propriété mobilière ou immobilière, droits, réclamations, privilèges, concessions ou autres avantages ou pour services rendus ou matériaux fournis que la compagnie pourra légalement acquérir et aussi émettre des actions acquittées, obligations ou autres valeurs en paiement complet ou partiel ou en échange pour des actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable en tout ou en partie à celle de la présente compagnie ; (m) Former, promouvoir, et établir toute autre compagnie ou partiellement semblables à ceux de la présente compagnie, et souscrire, et prendre, acquérir, détenir, vendre ou autrement disposer des parts ou débentures, obligations ou valeurs de toute telle compagnie ou compagnies, et garantir le paiement de toutes valeurs émises par toute telle compagnie; (n) Acheter, acquérir,détenir et posséder le capital-actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie, corporation ou individu exerçant ou engagé dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre, et accepter, acquérir, détenir et disposer de parts ou autres valeurs di toute compagnie émises à la compagnie pour travail fait ou matériel fourni; et acquérir, détenir et autrement disposer de ces parts, obligations, ou autres valeurs, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des compagnies" ; (o) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (p) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne, personnes, maison ou compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre, ou se fusionner avec toute compagnie semblable; (q) Lever et aider à lever des fonds et aider au moyen de bonis, prêt, promesse, endossement, garantie d'obligations, débentures ou autrement, valeurs ou autrement,toute autre compagnie ou corporation, et garantir l'exécution de contrats par toute telle personne ou personnes avec lesquelles la compagnie aurait des relations d'affaires ; (r) Placer les deniers de la compagnie qui ne sont pas immédiatement requis de la manière qui sera décidée de temps à autre; (s) Distribuer en nature ou autrement, selon qu'il aura été décidé tous biens de la compagnie entre ses membres, et en particulier les actions obligations, débentures ou autres valeurs de toute compagnie ou compagnies qui pourrait prendre ou acquérir la totalité ou une partie des biens ou engagements de la présente compagnie ; (t) Vendre, arrenter, échanger ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie des biens de la compagnie à une même époque ou de temps à autre selon que la compagnie le jugera à propos et pour la compensation et aux termes et conditions qui seront agréés ; (u) Conclure tout arrangement avec tout gouvernement ou autorité fédérale, provinciale,municipale, locale ou autre qui seront jugés avantageux aux fins de la compagnie, et obtenir de tout tel gouvernement ou autorité, les droits,privilèges et concessions qu'il sera désirable d'obtenir, et exécuter, exercer et accomplir tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions; (v) Faire des dons et souscrire à tout objet de nature à favoriser les intérêts de la compagnie, et créer et contribuer à des fonds de pension et autres projets pour le bénéfice des femmes, veuves, et enfants ou les dépendants de toutes telles personnes, et souscrire ou se rendre garants pour tout objet de bienfaisance ou public; (w) Faire tous les actes et choses propres à atteindre les objets susdits, ou s'y rattachant, et exercer toute industrie manufacturière ou autrement reliée aux fins énumérées plus haut et que la compagnie jugera propre à augmenter la valeur de ses propriétés, et droits ou à les rendre profitables; (x) L'interprétation d'un paragraphe quelconque de la présente ne sera ni limitée ni restreinte par induction ou déduction de tout autre paragraphe. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Industrial and Explosives Company, Limited," avec un capital-actions de six cent mille dollars, divisé en 6,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22e jour de décembre 1911.

Thomas MULVEY.
Sous-secrétaire d'Etat.

BISAILLON & BROSSARD, Avocats des réquérants.
1—4 ins.

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, connue sous le nom de la "Loi des Compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 28e jour de décembre, 1911, constituant en corporation Georges Hodge, Thomas Gordon Hodge, Charles Langlois et John Alexander Gunn, marchands, et Lawrence Macfarlane, avocat, tous de la Cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes, savoir :—(a) Faire les affaires comme négociants et exportateurs de beurre et de fromage, et comme marchands de viandes et de provisions, comme emboîteurs et comme fabricants de conserves ; acheter, vendre, négocier les bestiaux, les huiles, les viandes, les poissons, les volailles, le gibier, les épices, les grains, les fruits, les produits de la ferme et les laitages et toutes sortes de produits nutritifs et faire affaires comme entreposeurs dans les diverses branches de ce commerce ; (b) Demander et acquérir à n'importe quelle condition des brevets d'invention, droits de patentes, procédés, concessions, licences, marques de commerce, droits réservés, ou tout autre privilège ou protection de pareille nature ayant rapport à toute matière, article ou sujet de fabrication ou utile aux affaires de la compagnie et les appliquer par la fabrication ou la main d'oeuvre ou en accordant des licences au sujet de ces choses ou autrement ; (c) Acheter ou autrement acquérir, ou entreprendre en tout ou en partie les affaires, les propriétés, l'actif ou le passif de toute personne, association ou compagnie faisant des affaires dans un but similaire en tout ou en partie à ceux de la compagnie, ou possesseur de propriétés convenables et propres aux fins de la compagnie; (d) Emettre des parts payées, obligations ou débentures pour le paiement en entier ou en partie de toute propriété, réelle ou personnelle,droits, réclamations, privilèges, concessions ou autres avantages que la compagnie pourrait légalement acquérir, et aussi émettre telles parts entièrement payées, obligations ou autres sécurités de toute autre compagnie faisant des affaires similaires en tout ou en partie aux affaires de cette compagnie ou en dérivant ; (e) Acheter, acquérir, détenir et posséder des parts du capital-stock, obligations et autres sécurités de toute autre compagnie, corporation ou personne faisant affaires ou engagée dans les mêmes affaires que cette compagnie a le pouvoir de faire ou dans lesquelles elle peut s'engager; et acquérir, détenir ou autrement disposer de telles parts, obligations ou autres sécurités nonobstant les clauses de l'article 44 de la "Loi des Compagnies" ; (f) Faire des arrangements pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la coopération, la communauté des risques, pour des concessions réciproques ou autrement, avec toute personne, association ou compagnie faisant affaire ou engagée dans des affaires ou sur le point de faire des affaires ou des transactions que cette compagnie est autorisée à faire ou dans lesquelles elle peut s'engager ou s'amalgamer avec toute telle compagnie ; (g) Soucrire ou aider à faire souscrire de l'argent dans le but d'aider au moyen de bonus, prêts, promesse, endossements, garantie d'obligations, débentures, sécurités ou autrement de toute autre compagnie ou corporation, et garantir l'exécution des contrats par toutes telles personnes avec qui la compagnie peut avoir des relations d'affaires ; (h) Placer les argents dont la compagnie n'a pas un besoin immédiat de telle mgnière qui sera fixée de temps à autre; (i) Distribuer parmi les actionnaires de le compagnie en question toute propriété ou tout actif de la compagnie, et en particulier toutes parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie ou de toutes autres compagnies qui pourraient avoir acheté ou acquis en tout ou en partie la propriété, l'actif ou le passif de cette compagnie ; (j) S'amalgamer avec toute autre compagnie ou compgnies ayant des fins similaires à celles énumérées plus haut ; (h) Vendre, louer, échanger ou autrement disposer en tout ou en partie, des propriétés, droits ou entreprises de la compagnie pour telle considération sur laquelle on aura pu en venir à une entente et en particulier pour des parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie ayant des objets similaires en tout ou en partie à ceux de la compagnie ; (l) Faire des arrangements avec tous gouvernements, autorités suprêmes, municipales, locales ou autres qui puissent paraitre utiles pour parvenir aux fins de la compagnie ou à aucune de ces fins, et obtenir de tout tel gouvernement ou de toutes telles autorités tous droits, privilèges et concessions qu'il peut être désirable d'obtenir, et s'en servir, en faire usage et s'y conformer ou vendre et disposer de tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions ; (m) Faire tous autres actes et toutes telles autres choses qui dérivent du but ci-dessus mentionnés et qui soient utiles pour atteindre les buts ci-dessus ou aucune de ces fins et faire toutes affaires ou de fabrication ou autrement reliées aux fins et aux objets ci-dessus et qui pourraient sembler à la compagnie susceptibles d'être bien conduites par la compagnie, ou susceptibles directement ou indirectement d'augmenter la valeur de ses propriétés ou de ses droits ou de les rendre profitables ; (n) Les droits accordés dans chaque paragraphe ne seront aucunement limités ni restreints par induction ou déduction des termes d'un autre paragraphe. Les opérations de la compagnie se feront par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "George Hodge & Son. Limited" avec un capital-stock de cent mille piastres, divisé en mille parts de cent piastres chacune, et le bureau principal de la dite compagnie sera à Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada ce troisième jour de janvier, 1912.

Thomas MULVEY
Sous-secrétaire d'Etat.

LAFLEUR, MacDOUGALL, MACFARLANE & POPE, Avocats des réquérants.
1—4 ins.
t.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 9 janvier 1912, constituant en corporation MM. Charles William Taylor, de la cité de Westmount, procureur pour les brevets d'invention, Andrew Ross McMaster, du même lieu, Conseil en Loi du Roi, Talbot Mercer Papineau, de la cité de Montréal, avocat, William John Stephen McMaster, de la cité de Westmount, marchand et Gertrude Harriet Flawn, de la ville d'Outremont, sténographe, dans les buts suivants :—

Acheter, prendre en échange ou acquérir autrement des terrains ou intérêts en iceux, avec toutes bâtisses ou constructions situées sur les dits terrains, et vendre, louer, échanger, hypothéquer tous les terrains ou aucune partie d'iceux, ou en disposer autrement, et toutes ou aucune des bâtisses ou constructions maintenant situées sur iceux ou qui peuvent y être érigées à l'avenir, et prendre telle garantie qui peut être jugée nécessaire ;

Eriger des bâtisses et faire le commerce de matériaux de construction,

Prendre ou posséder des hypothèques pour toute balance non payée du prix d'achat de tous terrains, bâtisses ou constructions ainsi vendus, et vendre, hypothéquer les dits hypothèques ou en disposer autrement ;

Améliorer, changer, et conduire les dits terrains et bâtisses ;

Développer, tracer en lots des plus grands morceaux de terre, et installer, et maintenir tous chemins, voies, parcs, places publiques, terrains de jeux, ronds à patiner, etc ;

Payer pour toute propriété de toute sorte et description ou pour tous services rendus à la compagnie, en obligations ou stock de la compagnie;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables aux objets de la présente compagnie, ou qui peuvent être conduits avantageusement en rapport avec la présente compagnie;

Entrer en aucun arrangement pour le partage des profits, coopération, concession réciproque ou autrement avec toute personne ou compagnie faisant ou engagée à faire, ou sur le point de faire ou d'être engagée dans toute affaire ou transaction que cette compagnie est autorisée à faire ou engagée, ou toute affaire ou transaction capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ;

Prendre ou acquérir autrement et posséder des actions dans aucune autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou faisant toute affaire capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ;

Entrer en aucuns arrangements avec toutes autorités municipales,locales ou autrement, qui peuvent paraitre utiles aux objets de la compagnie, et obtenir de toutes telles autorités tous les droits, privilèges ou concessions que la compagnie peut juger à propos d'obtenir, et faire, exercer ou remplir, avec tous tels arrangements, les droits, privilèges et concessions ;

Faire toute entreprise ou affaire qui peuvent directement ou indirectement être utiles aux affaires devant être mises en opération, sous le nom de "Montreal West Realty Company" avec un capital total de quatre-vingt quinze mille piastres, ($95,000.00) divisé en neuf cent cinquante (950) actions de cent piastres ($100.00) chacune,

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour de janvier 1912.

Jos. DUMONT,
Sous-secrétaire de la province.

McMASTER & PAPINEAU, Avocats des réquérants.
3—4 ins.

Le Bon Gin: à quels Signes on le Reconnait.

Le Gin ou Genièvre Canadien Croix-Rouge est le produit de la transformation du Grain en sucre lequel, après fermentation, est associé au Genièvre et fournit à la distillation l'excellente Eau-de-vie de Genièvre connue sous le nom **GIN "CROIX ROUGE."**

Les Grains Canadiens, les plus estimés sur les grands marchés du monde et la meilleure qualité de Genièvre sont employés à la fabrication de cette Eau-de-vie fine qui est livrée au Consommateur, pure, âgée, mûrie, embouteillée en Entrepôt sous la surveillance permanente du Gouvernement.

LE GIN "CROIX ROUGE" est soumis à un contrôle rigoureux des officiers de l'accise, au nombre de sept, qui président aux opérations des différents départements de la Distillerie de Berthier, depuis la pesée des grains, en suivant les différentes manipulations, la distillation, le rendement en Eau-de-vie, l'Entreposage de maturation, l'embouteillage, la mise en caisse du Gin et son logement en entrepôt de douane jusqu'à la sortie de la Distillerie du **Gin "Croix Rouge"** en flacons officiellement scellés.

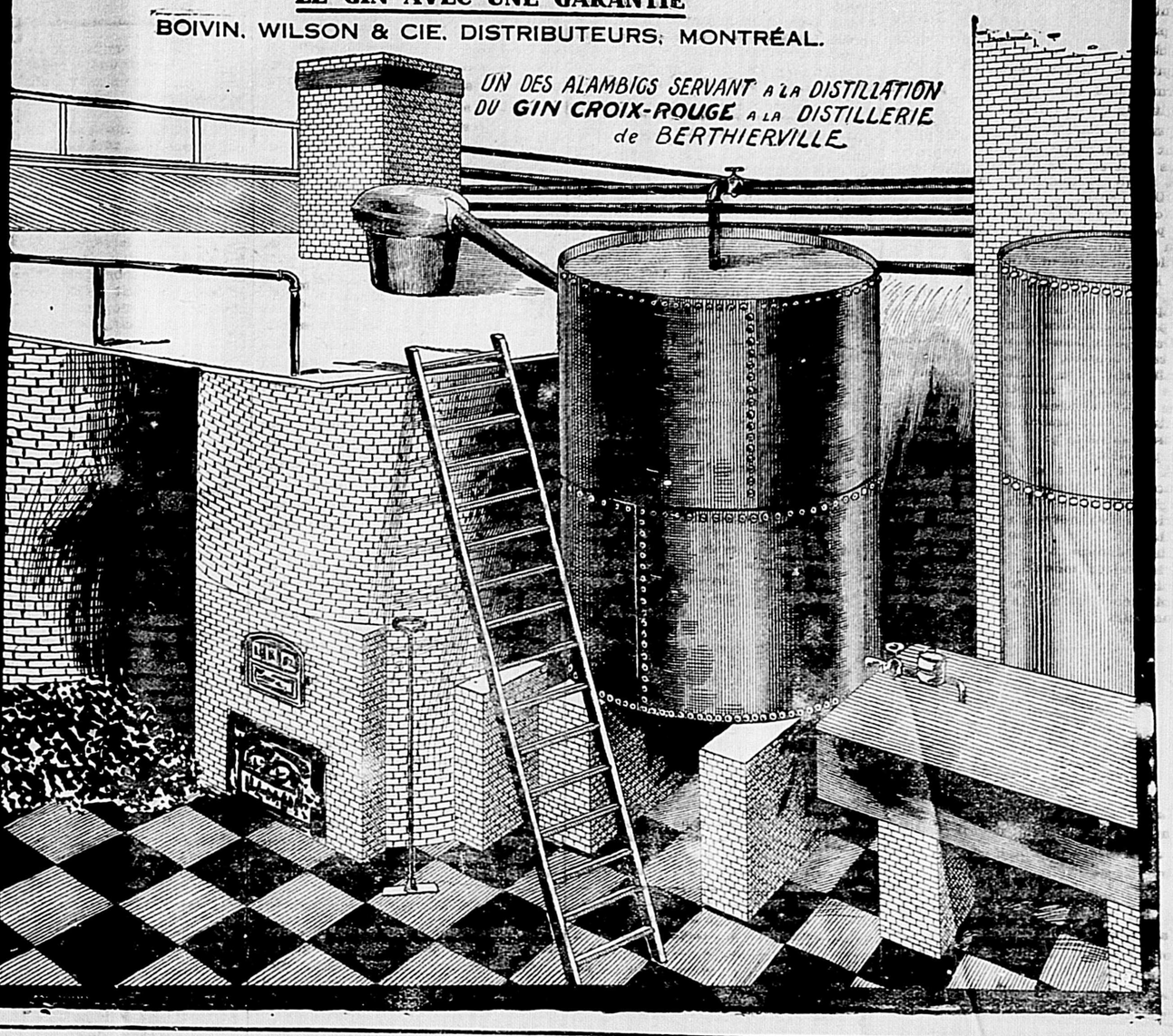
Il n'y a pas un produit de consommation au monde, dans l'industrie des produits d'alimentation, qui soit l'objet d'une surveillance aussi méticuleuse et aussi constante. Le public possède donc toutes les garanties d'âge et de pureté et de maturité du **Gin "Croix Rouge,"** alors que les **Gins Importés de l'Etranger** ne lui offrent pas la moindre garantie, vu qu'ils ne sont l'objet d'aucune surveillance officielle à l'exportation, ni d'aucun contrôle de qualité, de pureté, de salubrité, à l'importation au pays.

Y a-t-il lieu pour le Consommateur, d'hésiter entre le Gin Canadien et le Gin Etranger?

Nous le faisons juge—le souci de sa santé dictera son choix.

LE GIN AVEC UNE GARANTIE

BOIVIN, WILSON & CIE. DISTRIBUTEURS, MONTRÉAL.



AVIS

AVIS est donné par les présentes que Dame Béatrice Mae Stinson, de la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, femme mariée, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un bill de divorce d'avec son époux, Frederick Henry Fotheringham, commis voyageur, résidant en la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté de la cité de Montréal, dans la province de Québec, ce seizième jour de novembre 1911.

McLENNAN, HOWARD & AYLMER,
Solliciteurs de la réquérante.
46—14 ins.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la "Young Men's Christian Association" de Montréal demandera à la présente session de la Législature de la Province de Québec une loi pour amender sa Charte 51-52 Victoria, chap. 57, déclarant ses propriétés exemptes de taxes, excepté pour des impositions spéciales.

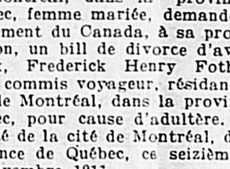
BROWN, MONTGOMERY & McMICHAEL, Avocat des réquérants.
2—4 ins.

Joseph Fortier
Enregistré
Fabricant-Papetier Négociant

Atelier de Reliure, Typographie Gaufrage et Relief.

Magasin de Papeterie Mercantile Exportation, Fabrication, Importation.

210 NOTRE-DAME OUEST, Coin St-Pierre



Charles Lavallée

Maison Fondée en 1852
35 BOULEVARD SAINT-LAURENT
Téléphone Main 554

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUE EN FEUILLES

Assortiment le plus complet et meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon France. York & Sons, de Grand Rapids, Mich.

UNION LABEL
7

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing Co., 306 rue St-Paul.

A. LEROUX Gérant

The Arbour Hotel
CO'Y. LTD.
Johnny BERTRAND
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent

Liqueurs et Cigares de 1er choix.
Tél. Bell Est 4810 Montréal

Le 'Welland Hotel'
Nos 17 a 25 Ave. McGill College.

L'hôtel le mieux adapté pour accommoder les familles qui désirent une installation permanente pour les mois d'hiver. Chambres à la suite avec bain, eau chaude et eau froide.
S'il vous plait, venez me voir
GEO. E. FULLER,
Proprietaire
j. n. o.

'Frisco"

C'est le meilleur GINGER ALE sur le marché.—Un Breuvage exquis, pour les gourmets

Donnez vos ordres à
Frisco Pure Soda Water Company
392 St-Dominique. Tél. Bell Est 2297

Rafraichissant
Nourrissant
VIN MARIANI
Aperitif, avant les repas.
Digestif, après les repas.
Toutes les pharmacies. Partout.

I. L. LAFLEUR
LIMITEE
IMPORTATEURS DE
Quincalleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Yachts à Gazoline. Moteurs à Gazoline VIM,
Bateaux en acier MULLIN
862-366 Notre-Dame O. 45 à 57 rue Dupré Montreal

Le Restaurant de...
l'Hotel Windsor
L'on peut y faire preparer des Lunchs et Diners particuliers.
En s'adressant au Maitre d'Hotel.

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
125 ANS

Librairie St-Louis
NORBERT FARIBAULT, Prop.
288 Ste-CATHERINE E.
(PRES ST-DENIS.)
Tél. Bell : East 2660 MONTREAL.

Papeterie, Fournitures de Bureau, Livres, Revues, Romans, Journaux.
Jouets, Articles Religieux et de Fantaisie, Impressions, et Reliure.



EXAMEN DES YEUX GRATIS. Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Yorks" nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES. tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal ..... Le Spécialiste **BEAUMIER**
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue STE-CATHERINE est, Coin Av. Nicolet-Ville, MONTREAL.
AVIS.—Cette annonce rapporte vaut 1 Sc. par dollar sur tout achat en lunetterie. Soleils et Verres

IDEES ET OPINIONS

Le théâtre français a Montréal

Le seul fait d'avoir à Montréal une demi-douzaine de troupes régulières, donnant au moins deux fois par jour d'un bout à l'autre de l'année des représentations en français, octroie désormais à la question théâtrale assez d'importance pour qu'elle puisse être jugée et discutée au point de vue de l'EDUCATION POPULAIRE.

Certes, nous devons à tous ceux qui furent en Canada les pionniers de ce genre récréatif d'enseignement, des éloges et des remerciements sans réserve. Directeurs, administrateurs et acteurs ont eu à soutenir souvent, contre le parti réactionnaire, des luttes sévères qui crèèrent, non seulement des entraves à leur marche vers le progrès, mais aussi d'inquiétantes brèches dans leurs finances. S'ils n'ont pas encore complètement désarmé leurs adversaires, les preuves multiples qu'ils ont données de leur esprit de conciliation leur garantissent aujourd'hui le droit d'afficher très haut et sans hypocrisie l'UTILITE D'UN THEATRE MORAL ET EDUCATEUR.

Nous croyons pouvoir assurer que la population montréalaise est, dans son ensemble, plus assidue aux spectacles que celle de toute autre cité. Le prix extrêmement modéré des places dans les théâtres de l'Est rend la proportion encore plus élevée parmi le public canadien-français.

Des renseignements puisés aux meilleures sources, permettent en effet d'affirmer, qu'en moyenne, chacun de nos concitoyens assiste au moins à une représentation théâtrale par semaine. Cette constatation augmente sensiblement la gravité de la solution du problème.

A simple titre de document, nous tenons à mentionner que les théâtres anglais, dont les tarifs sont bien supérieurs aux nôtres, emplissent leurs salles avec tout autant de facilité.

Ils y donnent il est vrai, des spectacles mieux montés, plus variés et choisis avec plus de hardiesse et moins de souci apparent des foudres censurales.

Cependant Montréal est une et indivisible et ses citoyens doivent jouir des mêmes droits et subir le même contrôle d'un côté comme de l'autre de la rue St-Laurent.

* * *

Le choix des pièces est assurément chose délicate pour un directeur qui doit concilier l'intérêt des spectateurs avec ses propres intérêts. Bien fou celui qui s'acharnerait à faire représenter quelque chef-d'œuvre de Rostand ou de Bataille devant des fauteuils vides, plutôt que d'insipides mélodrames de Xavier de Montépin devant une salle comble! La faillite commerciale est plus dure à envisager que la faillite intellectuelle.

Pour ce qui est du goût public, il ne se transforme certes pas en un jour, mais comme il évolue sans cesse, il est facile de l'orienter insensiblement plutôt vers le Beau que vers l'Absurde. Il existe à Montréal une élite qui a déjà prouvé combien elle est capable d'encourager les tentatives artistiques. Cette élite ne se compose pas exclusivement d'Anglais. Si nos Canadiens-Français n'ont pas brillé dans les loges du Majesty durant la saison d'opéra, ils y ont souvent rempli l'orchestre, le balcon et le poulailler. J'en suis fort aise, car pauvreté n'est pas vice. Eh bien, si les tentatives se renouvelaient en accusant bravement un caractère accentué d'utilité publique, bien des gens reprendraient le chemin des théâtres de l'Est qu'ils ont absolument abandonné. Serait-il impossible pour la Ville elle-même de prendre l'initiative du mouvement, en créant une commission théâtrale. Cette commission, composée exclusivement de personnalités compétentes, tiendrait lieu de censure et se chargerait de faire donner au moins une fois par semaine des REPRESENTATIONS CLASSIQUES, soutenues au besoin par une subvention municipale.

En allant applaudir "Le Cid", "Polyeuce", "M. de Pourceaugnac" et "Tartufe" lui-même, nos filles et nos fils se tremperaient l'âme de façon toute différente qu'en s'égarant aux Petites Vues ou en versant des larmes sur le sort pitoyable de "Jeanne la maudite".

CYPRIEN.

NOTRE EPOQUE

La critique et les critiques

La manie des enquêtes va grandissant : c'est un signe de l'inquiétude et du désordre de l'opinion contemporaine, et les écrivains sont accablés de questionnaires. On m'en a adressé un bien troublant, ces jours-ci : on m'a demandé si la critique avait le droit d'exister, si elle était légitime ou nuisible.

Le fait qu'une pareille question puisse être posée sérieusement, sans paraître anormale ou monstrueuse,est bien significatif. Dans une époque saine, elle n'eut pu être posée. La critique, en effet, est un organe essentiel, aux fonctions logiques et nécessaires. Elle amène, par l'explication persuasive, le public sur le plan supérieur où se meuvent les artistes et les idéologues: elle rend justice aux morts et réveille les vivants. Elle clarifie et élimine, elle compare, classe et ordonne. Elle est, à sa manière, aussi créatrice que le roman ou le poème, car elle dissocie les idées et elle les synthétise par l'analogie comme la poésie transfigure par la métaphore. Elle exige l'intelligence la plus souple, la probité et l'apostolat, et surtout la vertu d'amour, car elle ne comprend et ne fait comprendre qu'en aimant et faisant aimer. Les services qu'elle est appelée à rendre peuvent être immenses. Un critique digne de ce nom est un homme qui ne ment jamais, s'informe avec scrupule, dissipe les malentendus entre la foule et le novateur, relie celui-ci au passé, dessine les directions des idées sous le flot des tempéraments, trace et retrace sans cesse le portrait d'une époque, est prêt à tout aimer, à tout accueillir, à concilier les contraires, et connait à fond les techniques de tous les arts, le mécanisme de toutes les théories, le mode de toutes les formations de l'esprit humain. Il peut être aussi créateur que tous les créateurs, parce qu'il sait comment tout se crée: et s'il s'abstient, c'est avec la haute générosité d'un Moïse regardant, du haut de la montagne, les hommes qu'il forma entrer sans lui dans la Terre promise. Ce savant, cet artiste, et intercesseur de l'avenir, cet accoucheur d'esprits a pour vertu suprême de mourir sans rien laisser, ayant aidé tout le monde. Du moins voilà le portrait idéal du critique.

Au moment où l'odieux système de la publicité payée restreint de plus en plus l'exercice libre et honorable d'un tel sacerdoce, demander s'il est légitime est presque dérisoire. Mais c'est à la honte de notre temps qu'une telle question peut être adressée. Elle concerne, en effet, non la critique que nous devrions avoir mais celle que nous avons, et qui a usurpé ce beau titre pour servir d'enseigne à une des formes les plus mercantiles de l'art, du théâtre et des lettres. Assurément, il existe beaucoup de critiques honnêtes : mais, si une trentaine en Europe méritent d'être considérés comme des guides de l'intelligence, la plupart ne font qu'exercer un métier éphémère et insignifiant, parce que le contact entre eux et l'opinion est de plus en plus affaibli, et que leur fonction est discréditée. Il y a eu des scandales; il y a trop de complaisances et de timidités, et une certaine presse a fait vraiment des choix trop frivoles ou trop serviles. Ni le public ni les artistes n'ont motif de respecter les arrêts de gens incapables d'oeuvrer investis d'une autorité abusive, sans contrôle et sans mandat, nommés à la faveur, et gérant sans scrupule le monde des coulisses, des librairies ou des marchands de tableaux. L'opinion se lasse et se revolte à bon droit en présence d'une critique toute industrielle, faiseuse de gloires viagères: et c'est ainsi qu'on peut en arriver à demander si cette critique-là n'est pas nuisible, si même elle a le droit d'exister. On la prend en horreur. On pervertit les relations naturelles du public et de l'auteur, elle trahit son ideal professionnel.

L'organe etant gâté, l'on propose son ablation. Mais c'est là une chirurgie funeste. L'ablation entrainerait la mort de l'organisme tout entier. La disparition de la critique serait le signal d'un véritable terrorisme intellectuel, le triomphe absolu de l'arrivisme, la prepondérance de toutes les brutalités de la reclame et de l'argent. Le malaise dont nous souffrons vient non point de qu'il y a une critique, mais de ce que sa force et sa moralité ont diminué, de ce que trop peu d'hommes subsistent aujourd'hui pour dire nettement qu'une oeuvre méconnue est admirable, et que médiocre est une oeuvre en faveur de laquelle se sont coalisés les reclames et les publicités payées. Le remède ne naîtra sans doute que de l'excès du mal : un jour viendra où un homme qui ne mentira pas sera écouté comme un oracle, et verra se reformer autour de lui ces élites d'admirateurs, qui, jadis, sur la foi d'un critique intègre, achetaient un livre et honoraient un inconnu. Nous sommes à un moment pénible où même l'opinion sincère et libre n'a que peu de poids, parce que le public la suspecte comme les autres, ayant été trop souvent trompé. Mais quand le public croira que tout est régi par l'agio, alors une conscience droite apparaîtra inestimable.

Nous avons beaucoup de "jugeurs", les uns franchement intrus, les autres réellement capables : mais nous n'avons plus de critique organisée autour d'une doctrine française et n'importe qui ouvre boutique dans cette corporation sans faire son chef-d'oeuvre, sans prêter son serment. Là est tout le mal, là, et dans le manque de conviction et d'amour. Quand on recherche les critiques qui furent vraiment grands, on découvre que ce furent de lyriques créateurs : un Baudelaire, un Carlyle, un Liszt, un Delacroix ont été des critiques féconds et splendides, parce qu'ils étaient vibrants, aimants et qu'ils parlaient en prêtres d'un culte. Evidemment, le monsieur qui, un beau jour, investi par intrigue d'un poste de "jugeur", commence à morigéner ou à louer, en tire bénéfice et prestige, n'est qu'un arrogant et un superflu que l'artiste doit éconduire avec dégoût: mais ce n'est pas là un critique, c'est un courtier de publicité. Nous en connaissons beaucoup et en tolérons trop. C'est une raison de plus pour souhaiter la venue d'hommes qui, forts de l'étude, de la conscience et de la foi, disent obstinément la vérité: non seulement ils ont le droit d'exister, mais le devoir des artistes est de les rechercher comme leurs seuls véritables amis.

Camille MAUCLAIR.

—) o (—

EUCHRE ET DANSE

Les amateurs de euchre et de danse sont priés de ne pas oublier que c'est demain soir (lundi) qu'a lieu le euchre-danses des "Etudiants en Pharmacie" de l'Université Laval, à la Salle Stanley.

Plus de 100 magnifiques prix seront donnés aux vainqueurs des parties de ce euchre. Il y aura en outre un concours de danses. Pour terminer la soirée, un magnifique goûter sera servi gratuitement à tous les assistants. Les billets sont en vente dans les pharmacies et le soir à la Salle Stanley, 75 cents la carte, $1.00 le couple.

BRIEUX

L'auteur de "La Robe Rouge", de "La Française", est un grand humanitaire et un puissant dramaturge. Son oeuvre, saine et forte, durera parce qu'elle est toute d'honnêteté et de santé morale. Avec une maîtrise extraordinaire, il s'est attaqué aux tares de la société moderne ; il a fait la critique des mœurs et de l'organisation politique et sociale.

Avec "Suzette", "Le Berceau", il a combattu le divorce ; il a démontré d'une façon saisissante les tristes résultats que le divorce apporte généralement dans les foyers et les conflits douloureux qui s'agitent autour de l'enfant. "L'Engrenage" nous met sous les yeux les compromis où les rouages de la politique peuvent enfermer un citoyen honnête. Dans "Les Remplaçantes", il flétrit la conduite indigne des mères, qui pouvant allaiter elles-mêmes leurs enfants, se libèrent trop facilement de leurs devoirs, en confiant leurs tout petits à des nourrices mercenaires, ne voulant rien sacrifier au monde et à la coquetterie. L'on se souvient du vif succès remporté à Montréal par "La Française". Cette pièce est la réhabilitation, non seulement de la Française, mais aussi des Français et de la France, trop souvent jugés par la littérature immorale et les revues pornographiques déversées à l'étranger. "La Robe Rouge", ce drame si émouvant, couronné par l'Académie Française, peint les conséquences terribles où peut mener la justice mal administrée et au service de l'égoïsme ambitieux et d'intérêts mesquins.

De tout le théâtre de Brieux se dégage une conviction profonde, une grande morale et une philosophie élevée. C'est la brise forte et vivifiante, venant de la mer, secouant les énergies, fouettant le sang, redressant les fronts fatigués, apportant la santé et le bonheur.

Les idées de beauté et de vérité réfléchies dans l'oeuvre de l'éminent écrivain porteront leurs fruits. Ce n'est pas en vain que l'homme de la terre, dans la liberté des champs et sous l'oeil même du ciel, de son geste auguste, ensemence le sillon fraichement remué, d'où naîtront les épis dorés. Les idées saines et belles lancées dans le monde par le penseur et le moraliste, poursuivent aussi leur œuvre génératrice. Parmi la laideur et le mensonge, elles mûrissent lentement, sûrement, dans les cœurs et les esprits. A leur éclosion, c'est la découverte du bien, du vrai ; la satisfaction de se dégager de l'égoïsme et de l'erreur ; de remplir sa mission dans la vie. Les semeurs d'idées ont accompli leur noble tâche. Brieux est un de ceux-là.

—o—

Au lendemain d'une conférence donnée par l'éminent dramaturge, sur "Les Bieofaiteurs", une pièce qu'il avait écrite et refaite, je me présentai chez lui, où je fus accueillie avec la grâce la plus courtoise.

"Vous m'autorisez, Monsieur, à causer à mes compatriotes de votre conférence d'hier."

"Si, Mademoiselle, elle appartient maintenant au public, et je ne pourrais rien ajouter dans une interview à ce que j'ai dit hier."

Dans le cabinet de travail, un pâle soleil de décembre pénètre. Un feu joyeux pétille dans la cheminée. Des fleurs sur la table, des livres tout autour de la pièce. Je m'exclame : "Vous en avez des amis. Il sourit. "Ceci n'est rien, ma bibliothèque n'est pas ici ; je n'ai qu'un pied-à-terre à Paris." En effet, M. Brieux n'habite pas la Capitale, sa résidence est dans le Loiret. En ce moment le célèbre écrivain se prépare pour un voyage en Algérie.

Nous causons de Paris ; il me demande si j'aime ma nouvelle patrie. Je réponds affirmativement, mais que j'ai parfois la nostalgie de nos brillants hivers canadiens et que Paris manque de neige. Il m'interroge sur le Canada, son climat, sur la liberté de la presse. A cette question je réponds vaguement, car je ne tiens pas à lui révéler que nous sommes "le premier peuple du monde", et que c'est presque impossible de dire ce que l'on pense chez nous ; il aimerait visiter le Canada l'un de ces jours. Je lui cite le fait que sa pièce : "Les Avariés" furent joués à Montréal devant un auditoire masculin seulement Cela l'étonne un peu, car aux Etats-Unis, où elle fut également donnée, les femmes furent admises à la représentation. M. Brieux est à écrire une pièce nouvelle sur la femme qui travaille.

Un coup de sonnette, la bonne vient annoncer un visiteur. Je me retire.

Me voilà de nouveau sous la pluie, car le soleil a déjà disparu, je patauge, mais je garde le souvenir d'une pièce claire, où le travail et la sérénité règnent ; d'un sourire spirituel et bon ; d'une belle voix grave ; d'un regard, ni bleu ni vert, profond et scrutateur ; d'un front noble et puissant.

Et malgré le ciel bas, les rues sales, tout le gris qui l'enserre, j'aime ce Paris terne de décembre, j'aime la France, ses poètes, ses artistes, ses penseurs et je suis heureuse d'être un peu la petite fille d'une mère si grande !

Dans une prochaine chronique, je donnerai un résumé de la belle conférence de M. Brieux, ainsi qu'une scène des "Bienfaiteurs", interprétée par Melle Piérat et M. Grand, de la Comédie-Française.

—) o (—

Un mot de M. Macheras

Dans sa conférence au Congrès des inspecteurs d'écoles, M. Macheras a exprimé l'espoir que les jeunes gens qui fréquentent l'école technique posséderont un jour des certificats d'études primaires attestant de leur compétence à suivre les cours de notre grande école de la rue Sherbrooke.

Cela revient à dire que les élèves actuels n'ont pas les connaissances élémentaires suffisantes pour suivre dès leur entrée les cours techniques.

Notre enseignement primaire laisse évidemment beaucoup à désirer.

C. B. Sommes-nous de bonne foi ? C. B.

Terrasse de la Baie Georgienne

JUGEZ PAR VOUS-MEMES

Pour prouver que nous n'avons absolument pas de rivaux dans les avantages que nous offrons au public, et spécialement aux ouvriers de petites ressources,

Nous allons donner 5 de nos lots de $400 ou $1,000 comptant

A n'importe quelle personne qui prouvera qu'aucune autre compagnie d'immeubles de Notre-Dame de Grâces au Bout de l'Ile vend des lots à bâtir aussi bon marché ou donne des contrats aussi avantageux que nous.

SPECULATEURS. C'est votre dernière chance d'acheter des lots à $40 ou $50. Nous les augmenterons de 50 p.c. d'ici quelques jours.

Aux prix que nous demandons, ces lots ne sont pas à manqner.

Si vous avez d'autres propriétés que vous aimeriez à échanger pour ces lots, nous vous donnerons toutes les chances de le faire.

Demande d'Informations
CARON & BARRIERE
202, rue St-Denis, - MONTREAL
Envoyez-moi, s.v.p. toutes les informations concernant la Terrasse de la Baie Georgienne.
Nom.....
Adresse..... L.P.

Caron & Barrière,
Courtiers d'Immeubles,
202, RUE ST-DENIS,

C. B. Téléphone Bell, Est 3404. Coin Ste-Catherine. C. B.

LES APACHES DE L'"ACTION SOCIALE"

L'"Action Sociale" où logent, dit-on, des complices du bandit Lemieux, insulte la magistrature — le procédé lui est familier — parce qu'un nommé Bradley accusé d'avoir fait un oeil au beurre noir à l'ami de Millette, de Beaupré et de Prince, a été admis à caution. La chose se voit tous les jours.

L'"Action Sociale" insinue lâchement que Bradley n'a été que l'instrument des francs-maçons.

Pour un peu elle accuserait Son Altesse Royale le Duc de Connaught d'être au fond de cette mystérieuse affaire.

Mais le nommé Bradley n'a-t-il pas déclaré à la police que s'il avait frappé Lemieux, c'est que celui-ci avait insulté une femme ?

Toutefois, de tout cela il importe peu.

Ce que nous tenons à signaler et à souligner, c'est la note suivante que l'"Action Sociale" publie comme conclusion à son article :

"On nous a dit en effet que des attentats comme celui commis contre M. A.-J. Lemieux pourraient provoquer certaine peine du talion contre ceux que l'on peut soupçonner raisonnablement, par la joie qu'il leur a causée, de l'avoir sinon inspiré du moins encouragé. Leur réjouissance n'a pas été prudente."

En d'autres termes l'"Action Sociale" qui veut tout INSTAURER dans le Christ conseille aux mouchards connus, de se livrer à des actes de violence.

Cela nous amuse plutôt et ceux que vise l'"Action Sociale" seront les premiers à rire de ses menaces.

Si les mouchards y tiennent on pourrait peut-être mettre leur bravoure à l'épreuve.

Remarquez que l'"Action Sociale" n'attend même pas de connaître les auteurs de l'attentat Lemieux pour stimuler ses apaches.

Pour elle sur un simple soupçon elle veut qu'ils frappent.

Franchement ce cynisme dépasse les bornes.

En incitant ainsi Lemieux et ses complices aux voies de fait l'"Action Sociale" se met en marge du Code criminel.

Mgr Bégin nous permettra peut-être d'attirer son attention sur cet article d'un journal qu'il a couvert quelquefois de sa haute protection.

Va-t-il permettre que dans son journal sustenté par le produit des quêtes dans les églises on pousse au vol et à l'assassinat ?

A. LABELLE.

—) o (—

L'EVADE

Une histoire tout à fait amusante que celle de l'évasion du capitaine Lux. D'abord parce qu'elle fait honneur à l'ingéniosité et à la bravoure de cet officier ; ensuite parce qu'elle consterne les Allemands généralement si vains de leurs services publics. Le vol de la Joconde avait fait rire l'Europe de l'insouciance des Français, l'évasion du capitaine arrache des réflexions ironiques à la presse des deux mondes. C'est une petite revanche pour l'amour-propre français qui fut, l'été dernier, soumis à de si rudes épreuves.

Une chose extraordinaire, c'est la mauvaise humeur des journaux allemands. Elle s'expliquerait s'il s'agissait d'un espion professionnel, d'un individu qui trahirait Pierre après Paul, qui trafiquerait tour à tour des secrets militaires de tous les pays par lui traversés. Mais l'évadé est un officier français qui a simplement voulu être utile à sa patrie et auquel, je suppose, aucun officier allemand ne refuserait une marque d'estime. Bien entendu, dès lors que le capitaine Lux espionnait, on ne pouvait faire moins que de le condamner. Mais qu'on n'ait pas su, à Berlin, accueillir la nouvelle de sa fuite avec plus de sérénité, voilà qui prouve bien qu'on n'a point tort quand on dit des Allemands qu'ils ont beaucoup de qualités, mais manquent totalement d'esprit.

N'oublions pas, je vous prie, que l'Allemagne a en France un service d'espionnage intensif. Il n'est pas un sentier de ses bois, pas un raccourci de ses forêts qui ne soit visité par des individus à la solde du kaiser ; il n'est pas un de ses ouvrages militaires qui ne soit photographié une fois la semaine par quelque touriste à lunettes d'or; il n'est pas une pièce de ses armes, fusil ou canon, pas un de ses explosifs dont on n'offre un prix rémunérateur dans les bureaux de l'agence si connue que le grand état-major allemand entretient à Bruxelles. L'Allemagne institue en France des primes permanentes à la trahison; c'est à elle qu'Ullmo voulait livrer certains documents ; à elle également que Deschamps a offert la mitrailleuse qu'il avait volée. Et les Allemands ne savent pas saluer d'un bon mot le capitaine espion qui leur brûle la politesse" Mon Dieu, qu'ils sont donc tous paysans du Danube ! Et comme on comprend avec le seul Prussien qui ait eu de l'esprit, le doux et terrible Henri Heine, ait tant tenu, en son temps, à s'affranchir de sa nationalité !

—) o (—

ASSEMBLEE CONTRADICTOIRE

Dimanche, à 2.30, à la Salle St-Joseph, coin Ste-Elizabeth et Ste-Catherine, conférence contradictoire sur le socialisme chrétien. Principal orateur, M. Holmes.

Les dames sont spécialement invitées ainsi que les élèves de l'Ecole Populaire.

Entrée gratuite!

Réparations

Réparations de meubles de tous genres, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00. Plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

4-4 ins.

A VENDRE
Attelage pour Poney

Cet attelage, fabriqué dans les ateliers de la Cie Lamontagne, est ce qu'il y a de mieux dans le genre — A coûté $80.—Vendra pour $30. à prompt acheteur.

J. W. BITHELL,
773, Boulevard St-Laurent, Montreal

RESTAURANT
BLONDIN & CORBEIL
Coin Ste-Catherine et Visitation
Entrée privée :
300, RUE VISITATION
Meilleur repas a 35c.
Pour hommes d'affaires :
Diner de 11.30 à 3 hrs
Souper de 5.30 à 8 hrs
Lunch counter, toute la journée.
Liqueurs servies à la table au prix régulier.

La langue française

Persecutee par une communaute religieuse a Edmonton

Le "Progrès" d'Edmonton, organe des Canadiens-français de l'Alberta, a cru devoir porter à la connaissance du public les faits suivants qui disent une fois de plus le mal que l'on tente de faire à la langue française au nom de la religion :

"Au point de vue français la situation scolaire à Edmonton devient de plus en plus grave. Il ne s'agit point de réouvrir un débat sur la nature et l'étendue de nos droits. Bien que la loi qui nous régit ne soit pas parfaite, nous nous en accommodons volontiers et loin de nous l'idée de nous plaindre ou de la loi ou du gouvernement qui l'applique dans un esprit large et tolérant.

La difficulté provient d'une autre source et le mal est sérieux au point que toute la population française de la capitale bouille d'indignation et menace de retirer son appui à l'école séparée si les choses ne changent pas à brève échéance.

L'enseignement est fourni par une communauté de soeurs qui s'appellent les Fidèles Compagnes de Jésus. mais que l'on pourrait avec raison baptiser du nom d'adeptes et d'émules de Mgr Fallon tellement leurs dispositions sont anti-françaises.

Nous souhaitons que ces religieuses modifient leurs tendances persécutrices et francophobes ou quittent l'école. La patience n'est plus une vertu et dans l'intérêt de la paix et de la justice, les autorités ecclésiastiques pourraient peut-être faire une enquête sur les conditions que nous signalons."

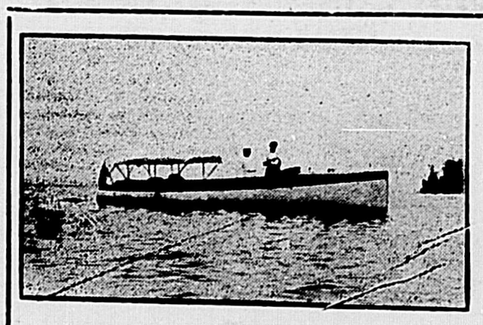
—) o (—

CANADIAN NORTHERN

Prix réduits pour le Carnaval de Québec

Le chemin de fer Canadian Northern de Québec aura des taux spéciaux pour Québec à l'occasion du Carnaval du Mardi-Gras à Québec. Les billets aller et retour ne coûteront que le prix d'un billet d'aller de première classe, et sera bon pour partir du 15 au 20 février inclusivement et la limite du retour est fixée au 22 février.

3-4 ins.



Yatch à vendre

Un beau yatch faisant près de quinze milles à l'heure. En excellente condition—Presque neuf—Moteur de 20 forces—Longueur de la coque, 30 pieds. Un vrai bargain. S'adresser à W. A. BAKER, 43 rue St-Sacrement, MONTREAL.

Eau Minérale Naturelle de VALS
SOURCE SAINT-FELIX
Recommandee specialement par le corps medical francais pour les diarrhees infantiles et maladies de l'estomac.
CANADA IMPORT Co'y
Tel. Main 6765. *55 St-Francois-Xavier.*

SOURCE BOILEAU
EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE VICHY
Exploitée avec autorisation de l'Etat, après avis favorable de l'Academie de Médecine de France.
La Source BOILEAU est l'une des plus remarquables de ce merveilleux bassin de Vichy, dont l'eau minérale a conquis une réputation universelle pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, des reins et de la vessie, la Gravelle, la Goutte, le Rhumatisme, le Diabète et l'Albuminerie
CANADA IMPORT COMPANY
Tel. Main 6765. 55, Rue St-François-Xavier

L'ANCIEN REGIME

Le droit de banalité et le droit de Pulverage

LE TEMPS DES LETTRES DE CACHET

Avant la Révolution, l'on distinguait dans la nation francaise trois ordres ou classes d'individus: la noblesse, le clergé, le peuple ou tiers état. Si l'on en croit les récits du temps, la plus misérable de ces trois classes était le tiers-état.

En 1662, sous Louis XIV, la supérieure d'un couvent de Blois écrivait "Dans une partie de la France où le blé et l'argent manquent, il y a plus de 30,000 pauvres à la dernière extrémité et dont la plus grande partie meurt de faim. Plusieurs femmes et des enfants ont été trouvés morts sur les chemins et dans les blés la bouche pleine d'herbes."

D'autre part, La Bruyère traçait le portrait suivant du paysan français: "On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans les campagnes, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent avec une opiniatreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines."

Les artisans étaient groupés par corporations; n'était pas ouvrier qui voulait; la liberté du travail n'existait pas encore.

On vit alors des cordonniers plaider contre des savetiers qui voulaient vendre des souliers neufs; des fruitiers contre des patissiers qui vendaient des fruits dans leurs patisseries. Un arrêt du Parlement de Paris daté de 1628, défendait aux rôtisseurs de s'occuper de "noces et festins" et de vendre chez eux plus de "trois plats de viande et trois de fricassée". Colbert défendit, sous peine d'amende et de pilori, de mêler du poil de vigogne au poil de castor dans la fabrication des feutres.

En vertu du droit d'ainesse, tout l'héritage de la famille appartenait à l'aîné des enfants, les autres n'avaient rien. Le droit de banalité forçait les paysans d'aller cuire leur pain au four banal, de faire leur vin au pressoir banal, de moudre leur blé au moulin banal, et chaque fois en payant les seigneurs pour qui ce droit était établi. Sous le prétexte que les moutons soulèvent un nuage de poussière sur leur passage, un droit de pulvérage était payé au seigneur toutes les fois qu'un troupeau traversait ses terres.

Il existait des abus criants, partout règnait le désordre et l'injustice. Au-dessus du malheureux peuple, il y avait les seigneurs et les évêques, exemptés de toutes les charges; au-dessus de l'aristocratie était le roi, qui laissait subsister la plupart des privilèges.

La royauté était absolue: les derniers souverains allèrent jusqu'à dire qu'ils tenaient leur trône de Dieu même. Ils agissaient à leur guise; ce qui eut été qualifié crime chez un simple sujet était considéré par le roi comme l'exercice légitime de son droit souveraln.

Louis XIV disait: "L'Etat, c'est moi" et il écrivait: "La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement." "S'il n'avait pas eu peur du diable, affirme un contemporain, il se serait fait adorer."

Un courtisan, le maréchal de Villeroi, avait dit à Louis XV, vivant dans la débauche, de laisser aller seule la bonne machine gouvernementale, comptant que cela durerait bien autant que lui.

Louis XIV dit un jour dans une séance du parlement: "Cela est légal, parce que je le veux."

Il n'y avait donc en France aucune garantie, aucune loi effective qui protégeât le plus faible contre l'oppression du plus fort.

Le roi, quand cela lui plaisait, exilait ses sujets, confisquait leurs biens et même les faisait mettre à mort. L'ordre donné par le roi d'emprisonner quelqu'un se vendait: ce furent les lettres de cachet. Un scélérat pouvait acheter une lettre de cachet, y inscrire le nom d'un honnête homme, et celui-ci, sans autre forme de procès, était enfermé à la Bastille ou dans quelque autre prison.

Cet état de choses ne pouvait durer. Des réformes étaient réclamées de toutes parts. Le roi Louis XVI était sans argent; les dettes s'accumulaient; à bout de ressources, et ne pouvant sortir lui-même de cette situation embarrassée, il se vit contraint de convoquer les Etats généraux, à l'effet de réunir en assemblée les députés des trois ordres de la nation.



—Penses-tu, Jos. pue le Comité des Citoyens s'est fait donner ça? Quand on pense que Giroux est élu.

—C'est eux autres, qui l'ont fait élire. Cré-tu que j'aurais voté moé, pour lui, sans ça. P'ane miette. Mais je voulais leur montrer que les Canayens y sacrent de ti-Charles Chaput.

Autour d'une critique

Ce que sont Catulle Mendes et Bernstein.

Dans le "Nationaliste" de dimanche dernier, sous le titre: "La Poésie dans la vie", un certain monsieur Line, se permet de juger d'une façon très sévère la littérature française actuelle; quand je dis "sévère", je suis vraiment indulgent pour l'auteur de la dite critique qui est aussi stupide que prétentieuse.

Je gagerais volontiers que, sous le pseudonyme de Line se cache un très jeune amateur qui essaye ses ailes et se croit une colossale envergure, (comme il se trompe), et entre nous soit dit, sa prétention n'est pas maigre de se juger digne d'apprécier le talent de tel ou tel auteur de grand mérite et de jeter bas d'un trait de plume téméraire ceux que Paris a consacrés maitres de l'heure présente et vénère comme les intelligences supérieures dont la manifestation impose le respect et l'admiration.

Il est vrai, à en croire le distingué collaborateur du "Nationaliste", que Paris ne s'y connait pas; Paris reconnait du talent à ceux qui n'en ont pas et vice-versa. C'est monsieur Line qui le dit, ce n'est pas moi, grand dieu!

Toutes les sommités littéraires parisiennes s'acharnent à édifier des réputations artistiques sur des productions sans valeur, la critique quotidienne louange et porte aux nues ce qui n'aurait jamais mérité de voir le jour, enfin, c'est le règne de l'anarchie en littérature, c'est l'injustice flagrante, déconcertante, écœurante; heureusement, un homme se lève (cet homme, c'est monsieur Line) et d'un geste crâne de contradicteur déclare tout net que M. Bernstein est une nullité et que M. Catulle Mendès est un bien mauvais écrivain.

Savez-vous comment il apprécie l'œuvre admirable de Bernstein: "une tuyerie dégradante". Non, mais vous-ez-vous me dire ce que cela signifie? Je ne vois pas comment ce qualificatif peut s'appliquer à un ensemble de travaux littéraires traitant des sujets les plus variés avec une impartialité évidente et un sentiment louable du vrai et du juste.

Et ce brave et bon Catulle Mendès! il en a son compte aussi; sa production est qualifiée par notre critique intempestif de "mièvres éclaboussures" et la trace lumineuse qu'il a laissée dans la génération actuelle devient selon lui: "une triste école qui détourne l'attention de la pure beauté des classiques et des derniers rayons des romantiques."

Monsieur Line, permettez-moi de vous dire tout d'abord que Catulle Mendès fut au contraire de ce que vous dites, un des derniers romantiques; j'ai eu l'honneur de le connaître personnellement et puisque je fus témoin pendant une dizaine d'années de ses efforts et de son labeur, je puis vous assurer qu'il fut un noble défenseur de la poésie et que tous les jeunes auront longtemps encore à la mémoire le souvenir des luttes intrépides qu'il soutint en faveur du beau, nul être ne fut plus enthousiaste et plus sincère, tout le monde sait cela, monsieur Line, il n'y a que vous qui l'ignoriez.

Comme critique littéraire, Catulle Mendès faisait autorité, il était bon et indulgent quoique juste, ses jugements étaient marqués au coin de la plus fine observation et dosés dec encouragements les plus bienveillants; lorsqu'il avait à rendre compte d'une pièce détestable, au lieu d'imiter ses confrères et d'éreinter sans pitié le malheureux auteur, il essayait toujours, lui, de dégager quelques beaux passages de l'œuvre débinée, d'en souligner quelques scènes bien venues et qui, à elles seules représentaient une reelle valeur et permettaient l'espoir de lendemains de revanches. Il ne voulait pas qu'un poète s'éteignit sous le coup des critiques violentes, il jugeait qu'il est bon d'encourager les forgeurs de pensées et que c'est un crime de les décourager en tuant en eux les idées généreusement conçues, à cause de la pauvreté de la forme. C'était un être charmant et bon. Au demeurant Catulle Mendès fut un prodigieux ouvrier du verbe, il avait une richesse d'expression extraordinaire, c'était un magicien de mots, un évocateur éblouissant, c'était un maître admiré et écouté.

Je ne vous concéderai qu'une chose, c'est qu'il fut un médiocre auteur dramatique. On ne saurait en dire autant de Bernstein, et tous les critiques éminents de notre temps ont été unanimes à proclamer M. Bernstein comme le mieux doué de nos auteurs contemporains; il possède la véritable facture de la tragédie moderne, courte, brève, concise et violente. Depuis dix ans, il a obtenu non seulement sur les scènes parisiennes, mais aussi sur les scènes londoniennes et new-yorkaises les succès les plus mérités et les plus flatteurs.

Que M. Bernstein soit juif, catholique ou protestant, peu importe; l'art n'a pas de religion et c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit et montrer qu'on n'en a guère que de mêler une question de religion à un tel jugement.

Je me charge bien de vous démontrer, à l'encontre de ce que vous pensez, qu'il se dégage des œuvres de M. Bernstein une poésie intense et un idéal profond; seulement, les temps sont changés; Bernstein a adapté la poésie à la vie ultra moderne et si son lyrisme ne chante pas l'enlèvement d'une princesse sur un palefroi, il dit avec une émotion poignante, par petits mots rapides, entrecoupés, précipités, vibrants et pénétrants comme des lames de poignards, les pauvres douleurs humaines, les tristesses et les joies de la vie, les cœurs labourés de détresse et toutes choses, desquelles la beauté n'est pas exclue.

Il y aurait maints chapitres à écrire à ce sujet-là et on pourrait dire beaucoup, sur tous nos dramaturges contemporains si méconnus ici; alors on les apprécierait et on les aimerait.

Et je déplore que M. Line en parle d'une façon si injuste et si inconvenante. Je me console en songeant qu'une telle critique ne saurait avoir de portée, surtout quand elle a pour cachet de bonne façon des phrases comme celle-ci: "La poésie a joué un rôle si grand et TANT salutaire!" à lire des passages semblables chez quelqu'un qui se pique de littérature, on sent l'indignation qui s'emparait de vous, tomber net et laisser place à une douce hilarité qui n'a rien de flatteur pour celui qui la provoque.

G. R.

Au Parlement Francais

La déclaration du ministère Poincaré

Voici le texte de la déclaration lue par M. Poincaré, le nouveau président du Conseil, à la Chambre française, au lendemain de la formation de son cabinet:

Messieurs.

Dans les circonstances présentes, nous avons pensé que notre devoir le plus impérieux était de grouper en un même sentiment national toutes les fractions du parti républicain. Pour réaliser cette union, nous n'avons eu qu'à suivre l'exemple du pays qui, toujours indifférent aux questions de personnes, sait, aux heures difficiles, s'élever sans peine à la claire compréhension de l'intérêt public.

Assurer le plus rapidement possible la ratification définitive d'un traité qui a été négocié au nom de la France, qui a été voté par la Chambre, et dont la commission sénatoriale est certainement disposée à achever l'étude avec la conscience et l'impartialité dont elle a fait preuve dès le début de ses travaux, voilà la première tâche qui s'impose au gouvernement. Ce traité, bientôt complété, nous n'en doutons pas, par une entente loyale avec l'Espagne, nous permettra d'organiser au Maroc un protectorat qui est l'aboutissement naturel de notre politique africaine. Il nous permettra également de maintenir, entre une grande nation voisine et la France, dans un esprit sincèrement pacifique, des relations de courtoisie et de franchise inspirées par le respect mutuel de leurs intérêts et de leur dignité.

Autant que jamais nous entendons rester fidèles à nos alliances et à nos amitiés. Nous nous efforcerons de les cultiver avec cette persévérance et cette continuité qui sont dans l'action diplomatique le meilleur gage de droiture et de probité.

Pour qu'une nation soit forte et respectée, il est indispensable qu'elle ait un gouvernement résolu à prendre les responsabilités qui lui incombent, et à exercer sans défaillance toute l'autorité qu'il peut tenir de votre confiance.

Si le progrès n'est que l'ordre en mouvement, une grande démocratie républicaine qui veut améliorer son organisation sociale doit savoir, avant tout, discipliner elle-même ses forces intimes de développement et se soumettre librement aux conditions de toute société civilisée.

Le maintien de la paix publique, la répression inflexible des crimes et des délits commis contre les personnes et contre les propriétés, le fonctionnement régulier des grands services administratifs constituent les devoirs élémentaires de tout gouvernement.

Mais le pouvoir que le peuple délègue aux hommes qu'il charge de gérer ses affaires et de le représenter vis-à-vis du monde ne serait rien s'il ne contenait en même temps, sous le contrôle des Chambres, un rôle de direction et d'éducation sociale. Un gouvernement digne de ce nom doit chercher à s'assimiler ce qu'il y a de meilleur dans les aspirations nationales et à coordonner les énergies éparses dans le pays. Il doit être, en un mot, avec le concours du Parlement, une puissance d'organisation méthodique et d'action rationnelle.

Dans cette mission, très noble et très élevée, un gouvernement échouerait s'il ne pouvait compter sur le dévouement professionnel de tous les citoyens qui sont investis de fonctions publiques. Nous inviterons les Chambres à donner le plus tôt possible aux fonctionnaires un statut fixe qui les protège contre l'arbitraire et qui leur trace clairement leurs droits et leurs obligations. (Applaudissements.)

Dès aujourd'hui, nous veillerons à ce qu'il ne soit pris dans aucun département ministériel, de ces mesures isolées qui contredisent trop souvent le régime des ministères voisins et qui risquent toujours de jeter dans le personnel le trouble et l'inquiétude. (Très bien! Très bien!) Le pays a manifesté, aux dernières élections, dans la grande majorité des collèges, sa volonté de voir introduire dans le système électoral des remaniements profonds. Le gouvernement se mettra immédiatement en rapports avec la commission du suffrage universel de la Chambre, de manière à faire voter dans le plus bref délai, en poursuivant l'œuvre déjà accomplie par cette commission et par la majorité républicaine, une réforme qui garantisse aux partis politiques une représentation plus exacte et qui donne aux élus la liberté nécessaire pour subordonner toujours les intérêts locaux aux intérêts nationaux.

Quelque amélioration des mœurs politiques qu'on doive, du reste, attendre de cette réforme, c'est en nous-mêmes, Messieurs, c'est dans notre ferme et commune volonté d'assurer la constante suprématie du bien général sur les intérêts particuliers que nous trouverons le plus sûr moyen de corriger des habitudes dont nous sommes, vous et nous, les premières victimes.

Parmi les influences moralisatrices dont dispose l'Etat, l'une des plus efficaces est assurément l'école publique. Fidèles à la pensée de ses fondateurs, naus voulons que l'école laïque, si souvent calomniée par l'esprit de parti, demeure une école nationale ouverte à tous les enfants de France, et scrupuleusement respectueuse de la liberté de conscience. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs de l'extrême gauche.)

Avec tous les républicains, nous sommes décidés à la défendre contre les attaques systématiques dont elle est l'objet, et à l'entourer, en outre, de tout un ensemble d'institutions protectrices et complémentaires: œuvres post-scolaires, caisses des écoles, commissions destinées à rendre effective une obligation tant de fois restée lettre morte. Nous avons également foi dans l'action salutaire des grandes œuvres sociales qu'a déjà entreprises la République, et que, dans la mesure de ses forces financières, elle se doit à elle-même de continuer.

Le ministère du travail, qui a, depuis sa creation, sollicite les plus hiers esprits, doit être dans la nation un foyer de concorde et de solidarité. La Chambre a vote, dans la loi de finances, un certain nombre de dispositions qui modifient et élargissent la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Nous ne negligerons rien pour amener à cet endroit un accord immédiat entre les deux assemblées.

Nous ferons également ce qui dependra de nous pour amender, sur les points défectueux, la loi de 1905, et pour développer progressivement, avec la collaboration de la mutualité, le mécanisme des assurances sociales en abordant sans retard la grave question de l'assurance invalidité, convaincus que nous sommes de la supériorité morale et politique de l'assurance qui encourage l'effort individuel, sur l'assistance qui peut devenir, par mégarde, une prime à l'imprévoyance et la paresse.

Il n'est guère de réformes sociales qui ne dépendent étroitement des ressources financières. La Chambre vient de montrer, dans la discussion du budget de 1912, un sentiment très net et très heureux du bon ordre financier. Voter le budget en temps normal, surveiller les dépenses avec une rigueur impitoyable, poursuivre sans relâche la recherche des économies, proportionner les crédits aux recettes, asseoir sur des bases solides des budgets sincèrement équilibrés, il n'est pas, Messieurs, d'œuvre plus utile à la prospérité économique et à la puissance financière du pays. Nous vous aiderons de toutes nos forces dans cette tâche essentielle.

Nous ferons, en même temps, tout ce qui nous appartiendra pour hâter, au Sénat, l'étude du projet d'impôt sur le revenu et pour assurer le vote d'une réforme fiscale qui aboutisse, enfin, sans procédés vexatoires à une répartition plus équitable des charges publiques.

Nous n'oublierons pas, d'ailleurs, qu'il est une limite aux forces contributives d'une démocratie laborieuse, et jamais nous ne séparerons l'examen des questions budgétaires du souci de développer l'activité commerciale, la richesse industrielle et agricole du pays et de ses colonies. Pardessus tout, nous nous ferons un devoir de concilier, comme des forces jumelles et convergentes, cette puissance financière qui est d'un si grand secours pour la France avec sa puissance militaire et navale. Si profondément pacifique que soit notre pays, il n'est pas maître de toutes les éventualités et il entend rester à la hauteur de tous ses devoirs. L'armée et la marine seront l'objet de notre sollicitude attentive. Comme vous, messieurs, nous voyons en elles les soutiens sacrés de la République et de la Patrie.

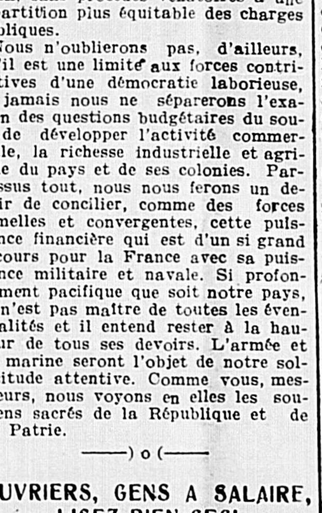
—) o (—

OUVRIERS, GENS A SALAIRE, LISEZ BIEN CECI

Avant d'ajouter une augmentation de 50 p.c. au prix ridicule que nous vendons actuellement la Terrasse Baie Georgienne, nous avons cru bon de donner au public une dernière chance, chance exceptionnelle, en ce que l'acheteur ne peut acquérir des lots à de tels prix, dans n'importe quelle partie de l'île de Montréal. Occasion qui ne s'est jamais présentée depuis que l'immeuble fut implanté à Montréal et qui ne se présentera plus jamais.

Nous répétons ceci, non seulement pour attirer votre attention, sur ce fait, mais pour vous rappeler votre devoir envers vous-même et envers votre famille.

Nous voulons aider l'ouvrier et sa famille, à sortir de ces rues poussiéreuses, loin du bruit des chars, voitures, etc., pour lui faire goûter à



M. CARON
de la société Caron & Barrière, propriétaire de la Terrasse Baie Georgienne.

son aise et dans la tranquilité, l'air pur qui remplacera dans son foyer le médecin cherrant, et lui faire économiser l'argent sans profit qu'il verse sans cesse dans les mains du propriétaire.

LOTS DE QUARANTE, CINQUANTE SOIXANTE et QUINZE jusqu'à QUATRE CENT DOLLARS, SOIT PLUS DE MOITIE MEILLEUR MARCHE QU'AUCUNS LOTS VENDUS JUSQU'A CE JOUR, DANS L'ILE DE MONTREAL.

Comme preuve de notre bonne foi et de notre sincérité, notre défi de Mille Dollars est encore à gagner.

D'ici au 15 février, nous donnerons des titres gratis à ceux qui achèteront au comptant.



M. BARRIERE
de la société Caron & Barrière, propriétaire de la Terrasse Baie Georgienne.

L'augmentation de 50 p.c. sera effectuée le 15 février, a vous d'agir sans retard.

Soyez en garde contre les agents peu scrupuleux qui vous tracent des communications imaginaires, qui vous font parcourir des chemins de raccourcis, tantôt dans les profondeurs de la terre, tantôt en chemins de fer élevés, pour vous faire acheter dans les lieux où le développement ne se fera, comme dans les grandes villes américaines, que lorsqu'il y aura encombrement dans toute l'île de Montréal.

La Métropole du Canada offre, tant au point de vue du commerce, que de l'industrie, des avantages que le capitaliste peut rencontrer dans la banlieue.

Le réseau des chemins de fer offre toutes les facilités désirables, peu importe le développement qui puisse s'opérer dans les trente ou quarante ans à venir.

L'immigration constante et les entreprises considérables, sont telles, que tout homme doit se faire un devoir d'investir avant que la hausse soit trop grande, ce qui ne peut tarder.

La Terrasse Baie Georgienne, depuis son implantation sur le marché, est vendue à des prix et conditions extrêmement faciles, à titre d'annonce, et de manière à favoriser l'acquéreur quelque petit que soit son salaire journalier.

Hâtez-vous de devenir propriétaire de lots dans la Terrasse Baie Georgienne.

CARON & BARRIERE,
202 rue St-Denis, Montréal
Tel. Bell Est 3404.

—)o(—

AU FORUM

On ne parle que de la mascarade du Mardi Gras qui aura lieu au Forum le 20 février. Cette mascarade promet d'éclipser toutes celles qui ont eu lieu en ce populaire patinoir les années passées. Les prix qui seront offerts à cette occasion sont exposés dans le vestibule du Forum, depuis quelques jours et ils font l'admiration de tous. Les séances de patinage du samedi et du dimanche sont toujours de plus en plus populaires et attirent en ce populaire patinoir l'élite de la société montréalaise.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du Chapitre 79 des Statuts revisés du Canada 1806 désigné "Loi des Compagnies", il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 24 janvier 1912, constituant en corporation Arthur Joseph Lalliberté et Joseph Alfred Mailhot, médecins, Adolphe Morin, agent, tous trois de la cité de Montréal, dans la province de Québec; Aquilas Cheval, de Saint-Hilaire dans la dite province de Québec, médecin, et Edouard Charron, de Saint-Denis, dans la dite province de Québec, agent de commerce, pour les fins suivantes:—

a) Faire les affaires de manufacturiers et de négociants de produits chimiques, explosifs, combustibles, procédés de décalcomanie, produits pharmaceutiques brevetés, produits pharmaceutiques privés, toniques, sirops, tablettes, huiles, onguents, prises, remèdes végétaux de toutes sortes et tous autres articles similaires ou de pareille nature; (b) Faire les affaires de manufacturiers et de commerçants dans toutes sortes de boites contenant et empaquetant les dits articles; (c) D'agir comme intermédiaires, commissionnaires ou agents pour d'autres en ce qui concerne les articles, denrées et marchandises, dont la Compagnie a le droit de faire le commerce; (d) D'acheter, d'obtenir et d'acquérir par bail ou autrement des propriétés transportables ou non suivant les besoins des affaires de la compagnie, et de construire, acquérir ou louer toutes les propriétés, constructions, appareils, matériaux et machines qui pourraient être supposés nécessaires ou profitables en ce qui concerne les affaires de la Compagnie et le même droit de les vendre, louer ou d'en disposer de quelqu'autre façon; (e) De rechercher, obtenir, enregistrer les droits, détenir, user, posséder, produire et présenter, et de vendre, céder ou disposer autrement de toutes marques de fabrique, noms, patentes d'invention, améliorations, et procéder par l'enregistrement ou d'autre manière utile aux affaires de la Compagnie, et d'employer, exercer, développer, et concéder des licences dans le but de tirer parti de toute marque ou invention; (f) de prendre toutes dispositions pour participer aux bénéfices, aux intérêts ou coopérer avec toute autre personne ou compagnie, et de développer, participer au développement et devenir actionnaire de toute compagnie subsidiaire, associée ou autre ayant en tout ou en partie des buts similaires à ceux de cette Compagnie; (g) de fusionner avec toute autre compagnie ayant des buts similaires à ceux de la compagnie; (h) de produire la lumière, la force motrice, le calorique et l'électricité et toutes choses similaires ou différentes qui pourraient être nécessaires aux besoins des affaires de la Compagnie et de fournir et distribuer l'électricité pour la lumière, chaleur et force motrice, à condition que les pouvoirs précédents lorsqu'ils sont utilisés en dehors des établissements de la compagnie, soient soumis à toutes lois et règlements provinciaux et municipaux; (i) de payer pour toutes propriétés, droits ou choses nécessaires à la compagnie et les services rendus à la compagnie, en obligations, débentures et actions libérées de la compagnie; (j) de distribuer aux actionnaires de la compagnie de quelque manière toutes actions, débentures, valeurs ou propriétés appartenant à la compagnie; (k) De faire tous actes et exercer tous pouvoirs et d'entreprendre toutes affaires occasionnelles pouvant servir aux fins pour lesquelles la compagnie est incorporée. Les opérations de la dite Compagnie devant être efectuées à travers la Puissance du Canada et ailleurs sous le nom de "Caloricine Limited", avec un capital stock de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent dollars chacune, et le siège social de la dite compagnie devant être en la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 26 janvier 1912.

Thomas MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Siège de la Compagnie: 236 rue Visitation.

Theatre National

Semaine du 5 Février 1912

GROS SUCCES

JACQUES L'HONNEUR

Toute la troupe en scene.

THEATRE PARISIANA

Semaine du 5 Fev. 1912

M. Julien Daoust, et Mme. Bella Ouellette et leur troupe dans

Marie-Jeanne

Drame en 5 actes par d'ENNERY

Matinée tous les jours.

PRINCESS Aujourd'hui Gertrude Hoffman et les Danceurs Russes.

La semaine prochaine, commençant le 5 Février

Le grand succes theatral

H. B. WARNER

et la troupe qui a jouée deux ans à New-York dans la pièce de Paul Armstrong.

Alias Jimmy Valentine

x x x

Prix, 25c a $1.50

Parc Sohmer

Ouvert tous les

DIMANCHES

3 P.M. et 8 P.M.

Admission, 10c.

LE FORUM

Patinoir à glace couvert

PATINAGE AVEC MUSIQUE

Tous les Après-Midi et Soirs.

Préparez-vous pour la Mascarade du Mardi Gras le 20 Fev.

H. Beauregard,

Entrepreneur général en construction

Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques

MONTREAL

LONGUEUIL

Si vous désirez *ACHETER* ou *LOUER* une propriété pour le printemps dans la *VILLE* de *LONGUEUIL*, profitez dès maintenant des avantages que nous avons à vous offrir.

Pour plus amples informations, s'adresser à *O. B. H. Mailhot & Cie, 52 rue St-Jacques, Chambre 106. Telephone Main 1766.*

Bureau Longueuil: 10 St-Alexandre, Téléphone 46.

TERRAINS A VENDRE

Terrain Boulevard St. Laurent

5500 Pieds en superficie avec Batisse dessus. Rapportant 1.000.00 par année. Offert pour huit jours au bas prix de $13,750.00.

13,500,00 pds de terrain

Situé à la Pointe-aux-Trembles a partir du fleuve St-Laurent, à laligne du Terminal--au prix ridicule de de 8cts le pieds---peu comptant, balance facile avec intérêt de 5 pour cent.

J. A. ROY

AGENT D'IMMEUBLES

20 rue ST. JACQUES

CHAMBRES 28 - 29 - - - - - Telephone Main 1318

Un mot de Royer-Collard

Royer-Collard disait que le gouvernement doit distribuer l'éducation et l'enseignement, comme il distribue la justice.

Un monument

"La Vérité" demandait l'autre jour qu'on élève un monument à Flachon.

Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups et élever en même temps un monument à l'abbé Guilhot.

La "Vérité" serait très heureuse, nous n'en voulons pas douter, de souscrire une jolie somme.

——) o (——

Que serait-ce?

L'"Action Sociale" annonce un ouvrage en ces termes:

"Voilà un beau livre d'étrennes, original, attrayant, lestement (ah!) écrit. L'auteur trop modestement, mais mal dissimulé à l'ombre du célèbre préfacier, Monsieur l'abbé Th. Moreux, est à coup sûr...' etc.

L'abbé Moreux, célèbre préfacier! Que serait-ce s'il avait lu Garneau?

——) o (——

TROP D'APPETIT

Dans les cercles parlementaires à Ottawa, il est question de porter le traitement des députés de $2,500 à $3,500.

Le peuple a le droit d'espérer qu'il n'a pas changé de gouvernement uniquement pour faire rouler tout le monde dans la crèche.

Plus ça va, plus la politique semble être une affaire d'assiette au beurre.

——) o (——

CE QUI RESTE

M. Guerin et sa famille ont dû quitter l'hôtel de ville.

L'autre soir, en attendant les résultats sur la rue, deux bonhommes se demandaient ce qui restait de ce régime qui devait être si glorieux, qui devait tant régénérer, etc., etc.

Un loustic nous semble avoir trouvé le mot: Sa campagne contre les mouches.

——) o (——

Peut-être

M. Ainey est sorti de ses attributions en prenant part aux élections municipales. Mais il n'a pas été heureux. Il n'a fait entendre sa voix que dans le quartier Saint-Jacques contre le candidat qui avait le plus de chances d'être battu, M. Giroux a été élu.

M. Ainey est un fonctionnaire public à qui nous payons $7,500 par année.

C'est peut-être la conservation de ce royal traitement qui l'inquiète, plutôt que la rentrée de certains hommes au conseil municipal.

——) o (——

Dans le désert

Le "Canada" qui s'intitule l'organe du parti libéral en fait de belles. Il y a deux ans, ce journal, avec son directeur d'alors, M. Porfirio Dandurand, a fait la campagne pour le Comité des Citoyens contre deux députés libéraux MM. Séguin et Martin. Ça ne l'a pas empêché de trouver M. Martin fort digne d'être député de Sainte-Marie, quoiqu'il ne le trouvât pas assez propre pour être échevin du même quartier.

Or, cette année, au lieu de tâcher de faire l'union dans les rangs, le "Canada" a encore demandé à ses lecteurs de voter contre ces deux députés en particulier.

Heureusement qu-il a prêché dans le désert!

——) o (——

Avec le feu

Le "Canada" cherche querelle à M. Burnham, un député orangiste d'Ontario, à l'occasion de ses commentaires désobligeants sur le décret "Quantavis".

L'on sait que ce décret défend, sous peine d'excommunication, aux catholiques de traîner les ecclésiatiques devant les tribunaux civils.

Le "Canada" ferait bien de ne pas s'engager trop loin sur ce terrain. Car, nous pouvons lui apprendre que parmi les chefs et sous-chefs du parti libéral dans notre province il y en a plusieurs qui ont le même sentiment que M. Burnham sur ce décret et qui ne se sont pas gênés de l'exprimer en petits comités.

Nous pourrions nommer tel gros bonnet de notre parti qui voit dans le décret "Quantavis" un attentat à la liberté civile.

Nous éviterons soigneusement de provoquer une polémique sur le décret lui-même, car, comme nos lecteurs le savent, les controverses religieuses sont bannies de notre journal.

Mais, nous voulons faire comprendre au "Canada" qu'il a tort de jouer avec le feu.

——) o (——

AUTOUR D'UN DEFI

L'endurance et la vitesse de l'auto Jackson

Montréal, 2 février 1912

M. le Directeur du "Pays",
Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai lancé dans votre journal un défi pour une course d'endurance à certaines conditions entre la machine Jackson et n'importe quelle autre.

M. Stockwell avait annoncé quelques jours après, qu'il avait accepté notre défi avec sa Lozier (une machine de $5,000.)

Pour l'information de tous ceux que cela pourrait intéresser, je dois dire que jusqu'à aujourd'hui M. Stockwell n'a pas encore couvert le montant que j'ai déposé entre les mains de M. Eugène Tarte, de la "Patrie"; je dois ajouter que cela nous ferait grandement plaisir si M. Stockwell voulait bien accepter notre défi parce que cela nous donnerait l'occasion de démontrer l'endurance et la vitesse de la Jackson.

En autant que nous pouvons le voir les propos tenus par M. Stockwell dans les journaux n'avaient qu'un but celui de tromper le public; au lieu d'accepter notre défi il amène d'autres conditions afin de pouvoir l'éviter. Pourtant M. Stockwell prétendait devant un de nos acheteurs probables qu'il pourrait nous battre très facilement.

Si M. Stockwell est sérieux, il n'a qu'à déposer son chèque entre les mains de M. Tarte, où le nôtre est déjà depuis le 18 janvier dernier.

Votre bien dévoué,
P. A. D. ROBERT,
de Robert et Robert,
Agents de l'Auto Jackson.

Les élections municipales

Le fait dominant et le fait pittoresque du scrutin de jeudi

Le nouveau maire—M. GIROUX—M. Blumenthal—M. Séguin—M. Larivière—

La plupart des gens qui suivent de près les campagnes électorales avaient prévu le résultat de la journée de jeudi, du moins dans ses grandes lignes.

Il paraissait évident, depuis quelques jours, que M. Lavallée voyait les chances de succès venir de son côté dans la lutte pour la mairie. M. Marcil avait toute la presse quotidienne contre lui et il lui était très difficile dans une pareille situation d'entraîner les masses sous son drapeau. Il a fait une campagne admirable d'endurance et d'énergie et n'a rien négligé dans sa tentative de faire triompher un homme et un programme nouveaux. Nous sommes certains qu'il a pris sa défaite avec un grain de philosophie et une pointe de belle humeur. C'est comme ça que font les bons joueurs.

Nous souhaitons à M. Lavallée de marquer son règne par des œuvres sérieuses, par des réformes appréciables. Il y a beaucoup à faire à Montréal pour assainir les quartiers pauvres, pour enrayer le fléau de la mortalité infantile, pour améliorer les conditions de vie des classes laborieuses.

Qu'il se préoccupe moins pour le moment de travailler à édifier une belle ville qu'une bonne ville.

x x x

Le triomphe de M. Giroux, dans le quartier Saint-Jacques, est le fait qui domine toute l'élection.

Sa rentrée en scène ne nous enthousiasme pas. Pour être impartial, nous devons dire que son triomphe résulte de la campagne excessive menée contre lui par le "Star" et le "Herald". L'acharnement que ces journaux ont déployé contre lui a provoqué la commisération en certains quartiers et lui a permis de poser en persécuté, en martyr.

Renversons les rôles: si tous les journaux canadiens-français de Montréal, grands et petits, placés entre deux candidatures anglaises, combattaient l'une d'elles avec le touchant ensemble et l'acrimonie que nos confrères anglais ont manifestés contre M. Giroux, ne croit-on pas que l'hostilité exagérée des journaux français aiderait au triomphe du candidat qu'ils dénonceraient?

La nature humaine est la même partout.

Nous espérons qu'un décompte devant les tribunaux rendra le siège de Saint-Jacques à M. Brodeur.

x x x

L'élection de M. Blumenthal, dans le Quartier Saint-Louis, est le fait pittoresque du scrutin de jeudi. Les Israëlites ont désormais un représentant à l'hôtel de ville. Ils ont pu donner satisfaction à leur désir de s'affirmer, à leur ambition de montrer leurs forces, et cela d'autant plus facilement que M. Gauthier et M. Lamoureux ont divisé les votes de la majorité.

M. Blumenthal parle également bien l'anglais et le français et nous sommes certains qu'il aura le tact de représenter tout son quartier, sans considération de langue et de croyance.

x x x

L'élection de M. Nap. Séguin dans le quartier Ste-Marie a causé une grande satisfaction à nos amis.

M. Séguin est l'un des chefs libéraux dans la Partie Est de Montréal, il siège au Parlement de Québec depuis quelques années et a toujours donné un loyal appui au gouvernement Gouin.

C'est le sénateur Porfirio Dandurand et l'Hon. M. Lemieux qui furent les artisans de sa défaite en 1910. Il a pris une belle revanche cette année.

x x x

Les électeurs de la Longue-Pointe ont bien fait d'accorder à M. Larivière un renouvellement de mandat.

M. Larivière est un homme utile et nécessaire à l'hôtel de ville. Sa longue expérience, son esprit d'indépendance et sa combativité sont un élément essentiel, sous le régime nouveau, à une bonne administration.

x x x

Des douze candidats que nous avons recommandés à nos lecteurs, sept ont passé triomphalement.

Nous saluons avec plaisir l'entrée de M. Geo. Vandelac à l'hôtel de ville. Il n'aura pas de misère à faire oublier l'impuissance de M. Noé Leclaire.

Nous sommes heureux du succès de M. Judge. C'est un esprit libéral et un ami du progrès.

Tout le monde applaudit au retour de M. Alex. Fraser. C'est un homme d'affaires qui jouit d'une grande considération et d'une belle popularité dans toutes les parties de la ville.

x x x

Tous les bons citoyens souhaitent que le nouveau Conseil et le Bureau des Commissaires s'entendent pour donner à la métropole une administration honnête et progressive.

x x x

Le référendum sur la question de l'abolition ou du maintien de la qualification foncière a donné un splendide résultat. A une majorité de près de 9,000 voix, le peuple de Montréal s'est prononcé pour l'abolition de cette loi surannée.

Nous sommes surpris toutefois que le maintien de la qualification ait pu réunir 15,000 voix dans un pays démocratic et aux aspirations démocratiques comme le nôtre.

Forts de cette énorme majorité, néanmoins, nous espérons que le Conseil Législatif ne s'opposera plus à la volonté du peuple aussi clairement manifestée.

Nous ignorons si l'on a inclus cet amendement à la Charte dans le bill de Montréal, mais cela importe peu que cela se fasse tout de suite.

Ce qui importe, c'est que lors des prochaines élections la clause exigeant du maire et des échevins une qualification foncière n'ait plus force de loi.

Les licences a Québec

On a recours à l'intimidation pour ruiner le commerce de liqueurs

(Correspondance spéciale)

Québec, 2 février.—On renouvelle les licences de ce temps-ci à Québec.

Nous devons protester contre l'intimidation que pratiquent certains journaux de Québec et certains ecclésiastiques du haut de la chaire qui s'en prennent non seulement à ceux qui demandent des licences, mais même à ceux qui signent la demande de renouvellement conformément à la loi.

L'"Action Sociale" livre ces noms au public et, charitablement comme toujours, tâche de les éclabousser.

Le "Pays" prétend que c'est là une intimidation qui n'a pas sa raison d'être, et que l'on veut attenter à la liberté des gens.

Si cette sainte feuille s'attaquait seulement à quelques buvettes mal tenues, nous n'aurions rien à dire, mais elle n'en épargne aucune et par les moyens qu'elle a pris, elle a amené une foule de timides—il y en a des masses à Québec,—à retirer leur signature donnée pourtant de bonne foi.

On semble, en bien des quartiers, par trop oublier que les propriétaires de ces établissements font un commerce licite, légitime, qu'ils paient à la Province et à la Ville de lourdes taxes et qu'ils ont droit, tout autant que les autres marchands, à la considération et à l'estime de leurs concitoyens.

A Québec, une ville où cependant la prostitution est officiellement reconnue, où elle a ses quartiers bien définis, on ne veut plus tolérer de débitants de liqueurs. C'est un peu fort. Qu'on prêche la tempérance, fort bien, mais qu'on pèse ainsi sur les consciences, qu'on essaie de ruiner les gens, d'attenter à leurs droits et à leur liberté, c'est honteux.

Ce sont choses qu'on peut faire, peut-être, avec succès dans une ville orthodoxe comme Québec, mais qu'on ne tenterait même pas à Montréal.

DES ELECTIONS GENERALES?

L'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture à Québec, a donné la semaine dernière une conférence devant les membres de la Parole Libérale sur la nouvelle politique des chemins du gouvernement provincial.

De ce simple fait, le "Pays" croit pouvoir déduire que nous aurons des élections générales dès la fin de la session.

Nos gouvernants ne nous ont pas habitués à venir expliquer si vite leur politique, même à abandonner leurs travaux parlementaires pour cela. C'est un signe des temps.

M. Caron eut si facilement pu attendre à la fin de la session pour venir prêcher la nouvelle politique; puisqu'il s'est hâté de venir et puisqu'il a choisi pour auditoire ceux-là même qui iront défendre cette politique par toute la province, c'est, croyons-nous, parce que nous aurons des élections au printemps.

Il se peut que nous soyions dans l'erreur, mais nous en serions bien surpris.

Qui vivra, verra.

La réforme du Sénat

L'article IX du programme adopté à la grande convention libérale d'Ottawa, en 1893, se lit comme suit:

"La constitution actuelle du Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement et est défectueuse à d'autres points de vue, en ce qu'elle met le Sénat indépendant du peuple et hors de tout contrôle de l'opinion publique et elle devrait être modifiée de manière à la mettre en harmonie avec les principes du gouvernement populaire."

Cette résolution, votée par une réunion plénière du parti libéral, donnait la consécration officielle aux motions et aux discours de nos chefs sur cette question de 1880 à 1890, au parlement fédéral.

Le parti libéral a été le maître absolu à la Chambre des Communes durant quinze ans.

Pourquoi n'a-t-il pas essayé de faire aboutir une réforme aussi importante?

Parce que la plupart de nos amis étaient préoccupés plutôt par d'insatiables appétits, par la soif de l'or même impur, par l'ambition d'arriver à tous les honneurs, à toute la fortune.

Les libéraux, durant leur quinze années de pouvoir, n'ont pas eu le courage de tenter le moindre effort pour reformer le Sénat.

Les Porfirio Dandurand ont cru plus sage de s'engraisser, de s'arrondir, de se gorger.

Au diable les principes et les programmes.

Faisons bombance et ripaille.

Il suffira de crier "Hourrah pour Laurier", et les Canayens ne penseront plus aux programmes.

Ce fut toute la politique de ces jouisseurs goulus, de ces farceurs à la mine austère.

JUNIUS

A Saint-Hyacinthe

(Spécial au "Pays")

Saint-Hyacinthe, 2 février.— Vous pouvez annoncer que M. Bourassa ne sera pas candidat dans le comté de Saint-Hyacinthe, aux prochaines élections et qu'il pourrait bien ne pas briguer les suffrages ailleurs.

Ses amis et partisans dans notre ville sont à préparer la candidature de M. Guimond, l'un des disciples les plus intéressants du chef nationaliste et je crois savoir que M. Bourassa est au courant des manœuvres qui se pratiquent chez nous en ce moment et qu'elles ont reçu son adhésion.

Grandes fêtes de charité

Le public est cordialement invité à assister aux grandes fêtes qui s'ouvriront à l'Assistance Publique, lundi soir, le 5 février prochain, et qui seront des plus brillantes.

M. le Maire et Mme la Mairesse de Montréal ont été invités à présider à l'ouverture de la tombola.

——) o (——

Promotion

M. J. A. Bleau, attaché au bureau principal de la Banque de Montréal, depuis plusieurs années, vient d'être promu au poste important de gérant de la succursale de Saint-Henri.

Nos félicitations à notre compatriote et ami, qui est digne de la confiance que ses supérieurs reposent en lui.

EPICERIE A VENDRE

Epicerie établie depuis 40 ans, faisant gros et détail. Fait $40,000 d'affaires par année et peut doubler avec capital. Vendre à bonnes conditions. Pour informations, écrire à A. L., journal le "Pays".



A LOUER

A LOUER—1836, 1838, 1838a rue Labelle. Trois superbes plein-pieds, de six pièces chacun, chauffage, fournaise à eau chaude, gaz, électricité. Améliorations modernes. Loyer $18.00 par mois. Visiter de 2 a 5 heures.

PARENT FRERES
56 rue ST. JACQUES.

Ouverture Samedi après-midi, à 1 h.

En matinées et soirées
Orchestre de Dames de Boston
Décoration magnifique

EXPOSITION d' AUTOS

Exposition plus importante que jamais
Brillantes Illuminations

MANEGE MILITAIRE rue Craig
De 10 hrs du matin a 10 30 hrs du soir.
Entrée, 50 cents.



L'Eau Minérale sans rivale— sur le Menu de tout diner d'apparat.

F. X. ST-CHARLES & CIE, Limitée.
Agents MONTREAL

Hoffman CAFE

Sous la Nouvelle Administration,
"EUGENE"
(Autrefois du Windsor, St-Regis et Corona.)
a pris charge de cet établissement. A part la buvette et le comptoir pour lunch, il y a deux grandes salles à diner; et une cuisine excellente est à faire connaître rapidement le Hoffman comme un endroit pour luncher.
91, Rue Notre-Dame Ouest

Tél. Bell Main 3006 — Travail rapide et soigné.

Mademoiselle Plouffe

Chambre 43. 97, rue St-Jacques
MONTREAL
Stenographie, Dactylographie, Traduction Française-Anglaise.

Mme GELINO

Phrénologiste parisienne, palmiste faisant Tarots égyptiens. Vous donnera entière satisfaction sur votre passé, présent et futur. Séances, tous les jours excepté le dimanche, de 9 heures a.m. à 9 p.m. Secret absolu. 293, rue Amherst, Montréal. 47—1 an.

ORPHEUM

SEMAINE PROCHAINE
2.10 et 8.10 p. m.

Madame Besson

l'artiste anglo-parisienne dans The Woman who Knew
BERT LESLIE
et sa compagnie spéciale représentant "HOGAN, THE POINTER"

8 — AUTRES GRANDES ATTRACTIONS 8 —

PRIX HABITUELS.

Tél. Up 74—Up 5948.

ROD. LANGLOIS
Courtier d'Immeubles

$45,000 RUE WESTERN—Maison à Appartements, Rapportant 10 pc. Echangerait et prendrait du terrain dans le Centre.

$4,000 RUE HADLEY et 3ème AVENUE—Beau Coin Bâti. Terrain 50 x 100 Le terrain a lui seul vaut $2,500.00 argent comptant, seulement $500.00, Balance à 6 pour cent.

$7,000 RUE DORION—6 Logements, bois et brique, Rapportant 10 pour cent. Très bon marché et peu de comptant nécessaire.

$7,500 RUE BERRI Près MONT-ROYAL—4 Logements, pierre et brique et moderne, Rapportant 10 pour cent. Bien loué et une belle localité. Echangerait pour un cottage ou maison à deux logements dans l'annexe.

$6,500 RUE LOGAN coin POUPART—4 Logements et 1 magasin, Rapportant 10 pour cent. Echangerait pour terrains dans Annexe ou Notre-Dame de Grâce.

$12,000 RUE ST. HUBERT entre Demontigny et Ontario. Pierre et brique 4 étages. Peut être divisé en deux logements. Terrain 28 x 155, Un vrai bon marché.

$3,000 RUE ST. MARTIN près St. Antoine. Pierre et brique, 3 étages Terrain 22 x 100 Toute personne désirant se mettre chez Soi conditions très faciles.

$4,700 RUE SIMARD—3 Logements, Bois et brique, Rapportant 10 pour cent, bien loué. Conditions faciles.

$8,200 RUE CLARK Annex. 6 Logements, Pierre et brique, moderne et rapportant 100 pour cent.

TERRAINS

$1,650 Rue ST-DENIS, entre De Fleurimont et Comte.
$1,900 Rue ST-DENIS, entre Beaubien et St-Zotique.
$1,850 Rue ST-DENIS, entre St-Zotique et Bélanger.
$1,625 Rue ST-DENIS, passé la rue Bélanger.

Tous ces terrains sont de 25x130.

NOTRE-DAME DE GRACES:—

Rue Maple, coin Mariette, deux coins et suivant. Vendrait à un prompt acheteur pour 25c du pied, cela vaut certainement 35c. Conditions faciles.

J'ai aussi en mains des hôtels, des Epiceries et des Boulangeries à échanger ou à vendre. Si vous avez des lots et que vous avez des difficultés à rencontrer vos paiements, venez me voir et j'en disposerai à courte échéance. Toujours là pour vous être utile et vous satisfaire.

ROD. LANGLOIS
Tel. Bell, MAIN 7305. *54 Rue Notre-Dame st*
Chambres 58 et 59
Autrefois de Chs. Langlois & Cie.

M. Valiquette LIMITED
471-477 ST. CATHERINE ST. EAST

SOFAS-LITS

Echantillons tout montés en acier

25 SUPERBES SOFAS

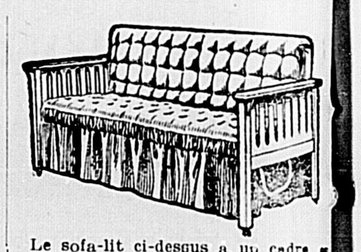
Février est le mois où dans tous les départements nous vendons les échantillons. Les échantillons de cet étage offrent le plus bel assortiment comme aussi les meilleures occasions qu'aucun mois de février ait donné.

Nous n'illustrons que quelques-uns de ces sofas-lits, mais ceux qui veulent garnir des hôtels ou leur home, les jeunes gens qui ont l'intention de se marier, tout le monde devrait profiter de cette vente extraordinaire sur tout un étage.

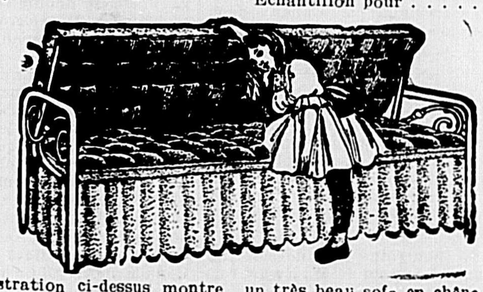


Lit Davenport monté en acier avec bras de beau cuivre, couvert de velours de Vérone. Régulier $35.00. Echantillon pour

$26.98



Le sofa-lit ci-dessus a un cadre en chêne solide fini doré. Ressort de construction spécial. Couvert de peluche verte de belle nuance, boutons partout. Très facile à fermer et à ouvrir. Prix régulier, $42. Echantillon pour $29.98



L'illustration ci-dessus montre un très beau sofa en chêne doré ou en chêne fumé, magnifiquement bourré en peluche verte, avec boutons sur le siège, le bas et partout. Ce sofa fait un très beau lit double. N'a pas besoin d'être retiré du mur pour faire le lit. En parfaite condition. Prix régulier, $46.00. Echantillon pour $33.98

La "Apperson" "Jack Rabbitt"

n'annonce pas, elle s'impose par son prix et sa qualité.

Voir à l'exposition, la fameuse JACK RABBIT, 150 H. P. de la Coupe Vanderbilt.

Renseignements à la
MODERN GARAGE CO., 377 Ontario Est